

Rapport n°1 :	
Approbation du verbatim du 20 janvier 2021	
Rapporteur (s) :	Didier CHAMAGNE – Président du Conseil Académique UBFC
Service – personnel référent	Patricia HUMBLOT – Sténotypiste
Séance du Conseil académique	20 janvier 2021

- Pour délibération
- Pour échange/débat, orientations, avis
- Pour information
- Autre

Ordre du jour :

- **Approbation des Verbatim du 10 décembre et du 16 décembre 2020** **3**
- **Reporting annuel ANR 2019/2020 du PIA EIPHI-BFC** **5**
- **Comité d’Ethique pour la Recherche** **15**
- **Projet Dat@ubfc**..... **22**
- **Fonctionnement Conseil académique**..... **37**

VERBATIM
DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE LA COMUE UBFC
(SEANCE DU 20 JANVIER 2021)

*(La séance de CAC est ouverte à 14 h 33, Salle des Conseils – UBFC, 32 avenue de l'Observatoire à Besançon et/ou en Visio-conférence,
sous la présidence de M. Didier Chamagne, Président du CAC de la ComUE UBFC)*

M. Chamagne.- Je vous propose de commencer.

Le premier point concerne le trombinoscope.

Vous avez reçu un mail de Sophie Paci pour vous demander une photo plus la déclaration à faire. À partir de là, nous avons mis les photos de ceux qui ont répondu positivement. Pour ceux qui ne le souhaitaient pas, il n'y a pas de souci, leur photo n'apparaîtra évidemment pas.

Il y en a qui n'ont peut-être pas répondu, c'est possible. Donc si vous souhaitez mettre votre photo sur le trombinoscope du CAC, je vous demande de le faire très rapidement afin que nous puissions le diffuser à tout le monde.

Je vais le balayer rapidement. Je ne connais encore malheureusement pas tout le monde, mais cela viendra. Toutefois, j'espère qu'il n'y a pas eu d'inversion de tête, c'est surtout cela. Ce serait dommage que la photo d'une personne soit mise à la place d'une autre personne.

M. El Naboulsi.- Vous êtes en double sur le trombinoscope.

M. Chamagne.- Oui, je suis en double parce que je suis élu du CAC...

M. El Naboulsi.- Le président est aussi élu du CAC.

M. Chamagne.- Oui, c'est vrai qu'on peut enlever ma photo, il n'y a pas de souci. On l'enlèvera, il n'y a pas de raison qu'elle y soit deux fois. Je suis complètement d'accord avec vous.

Ce que je voulais dire c'est qu'au départ, je suis élu du CAC et, après, j'ai postulé à la présidence du CAC. Mais une photo est très largement suffisante, nous sommes bien d'accord.

Je vous laisse regarder le trombinoscope et vous me dites s'il y a un problème, sachant que j'en connais tout de même une certaine partie.

M. Rauch.- Plantard Valéry, c'est un homme ?

M. Chamagne.- Oui. Je le connais. C'est bien un homme, il travaille au SCD.

On arrive au bout. Tout le monde s'est reconnu pour ceux qui ont donné une photo, c'est le principal. Il n'y a pas d'inversion.

Je demande à tous ceux qui veulent voir apparaître leur trombine sur ce trombinoscope global du CAC de bien vouloir répondre au mail de Sophie Paci très rapidement. Sinon, pour le prochain CAC qui aura lieu dans un bon mois, on partira sur ce trombinoscope. Mais si vous voulez que ça change, d'ici la fin de la semaine prochaine au maximum, il faut que vous ayez répondu à Sophie.

Je vous remercie pour ce premier petit point.

- Approbation des Verbatim du 10 décembre et du 16 décembre 2020

M. Chamagne.- Nous passons maintenant au verbatim du 10 décembre qui avait pour objet l'élection du président. Le rapporteur était Dominique Grevey, c'est donc lui qui a signé le rapport puisque, lors de ce CAC pour l'élection, c'était lui qui faisait office de président de CAC étant donné qu'il n'y en avait pas encore puisque c'était le jour de l'élection.

Par rapport à ce verbatim, avez-vous des commentaires, des remarques à faire ?

Sinon, je vous propose de le mettre aux voix.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Je vous en remercie.

Nous allons faire le point au niveau du quorum.

Mme Paci.- Bonjour à tous.

Pour ce qui est du quorum, on a 41 présents et connectés *via* Teams. Le quorum du CAC plénier

est de 40. Le CAc peut donc se tenir.

6 procurations ont été distribuées. Logiquement, vous êtes en copie lorsqu'une personne vous donne procuration. Je vais les récapituler :

Évelyne Lunati a donné une procuration à Gérard Michel.

Catherine Quantin a donné une procuration à Pierre-Yves Louis.

Virginie Kilani a donné une procuration à Valéry Plantard.

Gaëlle Arvisenet a donné procuration à Gaëlle Roudaut.

Elsa Martin a donné procuration à Christine Peyron.

Arnaud Beduneau a donné procuration à Corine Girard.

Le CAc peut donc se tenir, nous avons le quorum.

M. Chamagne.- Merci. Par rapport au décompte des voix, nous avons 0 contre, 2 abstentions et comme nous sommes 41, nous avons 39 votes pour.

Je vous remercie.

Nous passons maintenant au verbatim du CAc du 16 décembre.

Mme Piat.- Dans la réunion Teams, il est marqué 52 participants.

Mme Paci.- C'est parce qu'il y a des personnes qui viennent de se connecter. Ce n'est pas un souci puisqu'on est plus, mais je vais les repointer pour que la liste d'émargement soit à jour.

Entre le moment où j'ai compté et maintenant, il y en a qui se sont connectés.

M. Chamagne.- On est donc plus de 50, ce qui est très bien.

Je reviens au verbatim du 16 décembre qui concernait le premier CAc sous ma présidence.

Y a-t-il des commentaires, des remarques sur ce compte rendu ? *A priori* non.

Mme Legad.- Sur le *Tchat*, il y a quelqu'un qui indique qu'on lui avait transmis une procuration.

Mme Paci.- Il s'agit de Laurent Pichon. je vais rechercher, mais si vous avez été en copie, c'est que c'est bon, Monsieur Androletti vous a bien donné procuration. Je vais la ressortir.

M. Chamagne.- On corrigera donc cela.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ? Non.

Je mets le rapport aux voix :

Qui s'y oppose ?

Qui s'abstient ? 3 abstentions.

0 contre, 3 abstentions et le restant pour. Comme cela a augmenté un peu, il faut faire la différence.

Je vous remercie. Le rapport est adopté dans tous les cas.

- Reporting annuel ANR 2019/2020 du PIA EIPHI-BFC

M. Chamagne.- Je vous propose de passer maintenant à l'ordre du jour qui comprend trois points.

Le premier point sera présenté par Hervé Maillotte. Je vais afficher le Powerpoint qu'il a préparé. Hervé, je te laisse la parole.

M. Maillotte.- Bonjour à toutes et à tous. Meilleurs vœux. Merci de m'inviter à ce CAC pour présenter les activités de l'Ecole Universitaire de Recherche EIPHI. On préfère parler de Graduate School en cohérence avec la trajectoire de ce projet et avec les Graduate Schools qui vont arriver très prochainement, qui vont se monter dans le cadre du projet SFRI.

Avant de décrire les résultats puisque c'est l'objet de la demande du CAC, je vais contextualiser en vous disant que l'EUR EIPHI est un projet du PIA 3 qui a été sélectionné fin 2017. C'est une structure que nous avons démarrée en juin 2018, qui a donc déjà 2,5 ans d'existence. Il a deux objectifs majeurs, l'objet principal étant de construire une Graduate School au sens international du terme, au sens anglo-saxon du terme. Ce qui revient à dire que l'on cherche à mettre en place les outils pour intégrer le plus intimement possible les formations master, doctorat avec les laboratoires de recherche participant à la Graduate School.

Ces laboratoires de recherche, c'est une initiative qui s'est construite à partir des laboratoires de recherche. Pour l'instant, ils sont au nombre de trois, ce sont les laboratoires fondateurs : Femto ST, l'ICB à Dijon et Belfort-Montbéliard et l'Institut de Mathématiques de Bourgogne à Dijon.

À partir de là, il y a un couplage des activités de recherche de ces trois laboratoires avec des formations master qui rentrent dans le périmètre d'activité scientifique de ces laboratoires. Une dizaine de masters sont répertoriés actuellement. Ils sont répartis selon cinq domaines d'activité principale que vous avez en bas à droite du transparent. Ces cinq domaines sont : physique-mathématiques, systèmes intelligents, énergie, informatique et sciences des matériaux. Ces cinq domaines englobent 10 masters. Certains des masters sont des masters I-Site, donc des masters qui ont vocation à être en anglais. Cinq autres masters, du côté université de Franche-Comté, ont bénéficié quelques années auparavant du label Cursus de master en ingénierie qui résulte d'un autre PIA qui est un PIA IDEFI. C'était dans les années

2013-2014.

Cet ensemble se répartit dans ces cinq domaines en fort couplage avec deux écoles doctorales qui sont directement concernées par les activités, qui sont l'école doctorale Carnot Pasteur et l'école doctorale SPIM.

Tout cela définit un ensemble d'un millier de personnes à peu près si on compte les titulaires chercheurs, enseignants-chercheurs, les supports ITRF-BIATSS, les doctorants, les post-doctorants, les étudiants. On essaie de structurer cet ensemble et il y a donc des chantiers assez gigantesques pour faire en sorte que l'intégration formation-recherche soit la plus efficiente possible.

Le deuxième gros objectif, qui est complètement lié à cette trajectoire de construction d'une Graduate School, c'est de *booster* l'attractivité internationale en étant une structure, une école qui soit fortement reconnue à l'international et qui soit capable d'attirer de très bons étudiants de partout dans le monde, ce qui implique aussi le fait de généraliser l'enseignement en anglais. Les 10 masters sont progressivement passés en enseignement en anglais et l'intégralité des dix masters sera totalement en anglais à la rentrée 2021, qu'ils soient I-Site ou non.

Vous avez sur ce *slide* les aspects principaux du *reporting* que l'on fait à l'ANR annuellement. Ici, cela comprend à la fois une période d'un an et demi depuis juin 2018 et une autre période d'un an sur la dernière année jusqu'à cet automne puisque nous avons rendu le rapport au 10 septembre 2020.

Vous avez les faits marquants principaux catégorisés. Au niveau recherche, il y a évidemment du soutien financier à la recherche à travers cette Graduate School. Ce n'est pas un soutien qui est fait de manière autonome puisqu'on mène une politique de cofinancement très active, notamment avec la Région Bourgogne-Franche-Comté qui nous accompagne énormément sur cette dynamique recherche, en passant par le biais de l'instrument des financements d'excellence I-Site. On bénéficie donc d'une partie de ces financements et c'est quelque chose qui est construit en cohérence avec les attentes et la politique régionale, notamment en termes de retombées socio-économiques, de culture scientifique, technique et industrielle.

Ce ne sont bien évidemment pas les seuls critères que l'on met pour les projets de recherche. On a l'excellence scientifique, le lien recherche-formation qui est un critère très prégnant.

On définit annuellement, avec la Région, un ensemble de projets que j'ai dénombré sur les deux premières lignes. Depuis le début du projet des Graduate Schools, on a 45 projets qui ont été lancés, des projets d'une durée moyenne de 3 ans dans lesquels il y a beaucoup de financements de thèses, mais aussi des financements postdoctoraux.

45 projets avec des campagnes de financement, tous cofinancements confondus, c'est-à-dire ANR, EIPHI, Région Bourgogne-Franche-Comté, d'autres cofinancements externes et aussi du FEDER Bourgogne au bénéfice des laboratoires de Bourgogne, qui avoisinent annuellement entre 3,5 M€ et 4 M€. Ce qui permet tout de même de lancer un assez bon nombre de contrats doctoraux et de contrats postdoctoraux.

Tout ceci induit bien sûr des résultats scientifiques dont certains sont marquants et font l'objet de Highlight au niveau du CNRS, au niveau de différentes revues. À l'automne 2020, on comptabilisait 370 publications répertoriées sous WoS, dont certaines dans des journaux emblématiques ou à très fort facteur d'impact.

Le lien recherche-formation est un point essentiel de notre dynamique et de notre trajectoire.



Ce qui caractérise aussi EIPHI, avec la diversité des différents masters et des activités de recherche des laboratoires, c'est une culture assez forte de l'interdisciplinarité. Il y a beaucoup de projets de recherche, mais aussi des approches pédagogiques qui sont à l'interface entre différentes disciplines et qui ont aussi appui - c'est une autre caractéristique de l'EUR EIPHI - au sens où on s'appuie sur des plateformes technologiques de bonne renommée, très actives au niveau national pour certaines. Il y a un appui naturel de la formation sur ces aspects technologiques et ces plateformes, avec un lien qui est relativement naturel également. C'est l'un des objectifs également de la Graduate School, c'est-à-dire d'assurer à la fois en termes de débouchés professionnels pour les étudiants, mais aussi en termes de retombées de nos activités de recherche et d'innovation avec le milieu socio-économique.

En termes d'effectif, on peut comptabiliser actuellement à peu près 250 étudiants de master, 200 doctorants qui relèvent de la Graduate School EIPHI et on a déjà des marqueurs d'attractivité internationale puisque 51 % de ces doctorants et étudiants en master viennent de l'étranger, notamment avec 18 % de cotutelles de thèse. Ce sont ici des chiffres non négligeables.

Pour assurer cet aspect international, on assure des mobilités. On finance des mobilités entrantes pour les étudiants étrangers, bien sûr, mais on finance aussi des mobilités sortantes au niveau master et doctorat qui sont des mobilités internationales dans nos laboratoires partenaires un peu partout dans le monde. Ces mobilités s'accompagnent aussi d'un effort de diffusion des stages que font les étudiants en master. Ils ne font pas uniquement des stages dans nos laboratoires, ils font aussi des stages dans les laboratoires extérieurs, en France ou à l'étranger, et également des stages en entreprise.

Le lien avec le monde socio-économique s'illustre aussi par le fait qu'on a souhaité associer des partenaires industriels à l'évolution de l'offre de formation, c'est le cas pour la plupart des masters. En particulier certains industriels font partie des comités de pilotage de nos masters.

Un autre aspect lié à l'aspect socio-économique se manifeste à travers des éléments de pédagogie innovante au sens où les étudiants de master s'impliquent une bonne partie de leur temps, en dehors des cours traditionnels TD-TP, dans des projets dès le premier semestre du master 1. Ces projets peuvent être, pour certains, en prise avec des sollicitations industrielles. On peut arriver à avoir des projets, soit des projets sollicités par des industriels, soit des projets qui émergent ou qui naissent par le biais d'hackathons, auxquels on participe et ce sont des projets où on peut voir plancher à la fois des étudiants de master, des doctorants, des chercheurs et enseignants-chercheurs bien évidemment, ainsi que des partenaires industriels dans une dynamique très collective et très partagée.

Cela aura évidemment une retombée sur la valorisation. Sur la période concernée par le transparent, vous avez un bon nombre de brevets et de la création de startups également. Nous avons eu trois *startups*, ainsi qu'un grand nombre de projets industriels, donc de contrats industriels direct avec des bourses CIFRE, qui est un autre indicateur que nous demande l'ANR.

Nous avons également eu la chance d'avoir des ANR collaboratives avec des entreprises, voire la création de laboratoires communs.

D'une manière générale en termes de valorisation, je vous parlais de culture scientifique et technique tout à l'heure, c'est un objectif très important qui est en particulier appuyé par la Région puisque maintenant, la Région finance des contrats doctoraux avec un volet CSTI. Ce qui veut dire qu'on implique aussi les doctorats dans ces actions, mais pas seulement, on implique globalement les étudiants en master et les doctorants dans l'organisation d'événements. Cela peut être des écoles d'été, des Workshops, soit en accompagnement des chercheurs, enseignants-chercheurs, soit à leur propre initiative.

Quelques indicateurs de rayonnement pour terminer.

On a des collègues brillants au sein de l'EUR dans la majorité des domaines. On a la chance d'avoir des reconnaissances internationales et nationales à travers une bourse ERC en particulier l'an dernier, une nomination IUF Senior, des médailles du CNRS et en particulier une médaille de l'innovation attribuée à Daniel Hissel dans le Nord Franche-Comté, dans le domaine de l'hydrogène-énergie, ainsi que des médailles de bronze, des prix internationaux ou des médailles internationales, de nombreux *highlights* d'articles.

En termes de rayonnement, on mène une politique active d'attractivité internationale, ce qui nous conduit à financer aussi des invitations de professeurs de laboratoires renommés.

Sur le plan plus lié à la formation, on s'implique le plus fortement possible avec les responsables de master, avec les instances d'UBFC et des établissements membres, notamment les services relations internationales dans la mise en place d'accords internationaux. On en comptabilise 19 actuellement sur tous les continents, sauf l'Océanie il me semble. En même temps, on se mobilise avec ces instances dans des visites d'institutions à l'étranger ou la participation à des salons nationaux et internationaux.

Tout cela bien sûr pour contribuer et concourir au fait de renforcer l'attractivité internationale de la Graduate School.

Un point de rayonnement également non négligeable, on est également très actif en termes de projets européens, donc H2020. On dénombre, depuis le début de l'EUR, la participation, voire la coordination sur 27 projets collaboratifs H2020. Ce qui est notable, c'est que ce ne sont pas uniquement des projets de recherche ou de R&D, ce sont aussi des projets liés à la formation puisqu'on a 12 projets MSCA de type (ITNs, RISE ou Cofund) directement à destination des doctorants et des postdoctorants.

Voilà pour les résultats majeurs pendant cette année et demie qui a été couverte par le précédent *reporting* ANR.

En termes d'impacts sur l'espace ESR Bourgogne - Franche-Comté, je pense que l'on peut d'ores et déjà mesurer l'impact d'EIPHI, en partant des trois laboratoires fondateurs Femto, ICB et IMB, avec une forte volonté d'ouverture qui était dès le début de l'écriture de dossiers, mais qui se manifeste en ce moment. On a de nombreux contacts avec cinq ou six laboratoires dans le domaine qui relève typiquement du pôle SFAT d'UBFC. On est donc en train de réfléchir, avec ce laboratoire, à une intégration au sein de l'EUR, pas uniquement sur les aspects recherche, mais aussi sur les aspects formation. Le couplage recherche-formation est donc vraiment l'ingrédient essentiel de la Graduate School.

EIPHI a eu la chance de démarrer il y a 2 ans et demi, contrairement à d'autres Graduate Schools qui n'avaient pas eu un résultat positif au moment de l'appel EUR. Ceci a permis de servir de terreau et d'exemple pour la construction d'UBFC InteGrate qui est l'évolution future, puisque c'est en train de se mettre en place, au niveau de davantage d'UBFC avec la constitution de trois Graduate School sur chacun des trois axes d'I-Site BFC et EIPHI sera naturellement la Graduate School qui aura vocation à assurer ce lien recherche-formation au niveau de l'axe 1 d'I-Site.

Quelque part, EIPHI a donc assez largement servi de modèle pour la construction du dossier UBFC InteGrate et je pense que pour les deux autres Graduate Schools, on aura de manière assez intensive un échange de bonnes pratiques pour faire en sorte que tout cela se conclut par une bonne dynamique et du succès.

Je suis prêt à répondre à vos questions, bien évidemment. Et je vous remercie de votre intérêt et de votre attention.

M. Chamagne.- Merci, Hervé, pour cet exposé. J'ouvre le débat.

Y a-t-il des questions, des remarques, des commentaires ?

M. Vigreux.- J'ai une demande de précision. Quand tu évoques l'interdisciplinarité, peux-tu préciser quels sont les domaines de l'interdisciplinarité ?

M. Maillotte.- Au niveau recherche, il y a une culture de cette interdisciplinarité qui fait que sur l'ensemble des projets de recherche que j'ai évoqués, je pense qu'il y en a une bonne moitié, au moins une bonne moitié, qui associe plusieurs disciplines, mais effectivement dans le domaine Sciences et technologies physiques.

On a quelques velléités ou quelques implications où on cherche à aller plus loin au sens où il y a une partie des projets qui sont en lien avec des équipes de Sciences médicales ou de biologie typiquement. Il y a donc aussi une partie des projets qui sont sur ce niveau d'interdisciplinarité.

Il y a aussi un aspect Sciences humaines qui commence à émerger au sein des laboratoires, donc au sein de la Graduate School notamment avec une équipe Sciences Humaines qui a été, au début de l'actuel quinquennal, intégrée dans Femto ST, une équipe du Nord Franche-Comté, RECITS, donc essentiellement de l'UTBM. Une réflexion est en train de s'affiner et de se renforcer sur la participation de collègues des Sciences Humaines sur des projets liés notamment à l'hydrogène-énergie, liés à l'élaboration de matériaux, leurs implications, l'industrialisation et les retombées sociétales.

Je ne sais pas si cela répond à ta question, mais la majorité de ce que j'entends dans interdisciplinarité reste tout de même au niveau global Physique sciences pour l'ingénieur ou Sciences et technologies de l'information et de la communication, mais c'est très actif en termes de projets entre différents laboratoires ou différents départements constitutifs de la Graduate School. On voit très fréquemment des projets entre des roboticiens et des opticiens, des spécialistes de la Science des matériaux avec des spécialistes de l'Instrumentation pour des développements de capteurs, des personnes qui sont spécialistes en Chimie travailler avec des physiciens ou des mathématiciens. Tout cela est très fréquent et constitue un assez gros volume de projets que l'on finance.

M. Chamagne.- Pour ceux qui n'ont pas entendu, Jean Vigreux disait qu'il y avait un certain nombre de laboratoires ou de thématiques qui avaient déjà travaillé dans l'hydrogène ces derniers temps à ce niveau-là.

M. Maillotte.- Sur ce sujet précis, il y a pour l'instant le laboratoire Drive à Nevers qui ne fait pas partie de la Graduate School EIPHI. L'ICB en fait partie, les activités sur les matériaux pour la pile à combustible sont complètement intégrées et évidemment toute l'équipe Energie de Femto ST dans le Nord Franche-Comté. L'aspect stockage d'énergie, notamment avec le département de Mécanique

appliquée, est complètement partie prenante de ce sujet.

Il se trouve que le laboratoire Drive fait partie des laboratoires avec qui on est en train de réfléchir pour l'intégration dans la Graduate School.

Pour les autres laboratoires, il y a Utinam, le laboratoire de Mathématiques de Besançon, il y a ImVIA sur Dijon et Le Creusot, il y a le LaBoMaP à Cluny.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

Mme Sanchez.- J'ai une remarque. Je ne sais pas si cela a été pris en compte ou pas dans la construction du projet. C'est un peu tôt puisque le projet a débuté en 2018, mais est-ce que l'on pourra avoir un recul sur l'insertion des gens qui passent par l'école ?

Les programmes de master durent 2 ans, normalement. Donc est-ce que c'est prévu ?

M. Maillotte.- Pour l'instant, je n'ai pas de chiffres en tête à ce niveau. Au moment de ce *reporting*, on en était au stade où la deuxième promotion de master venait tout juste de terminer. En termes de débouchés professionnels, il faut donc un peu de temps.

L'idée de la Graduate School est d'accompagner certains étudiants, sachant qu'on ne le fait évidemment pas pour les 250 étudiants en master, ce n'est pas possible puisqu'on n'a pas les finances à cette hauteur. Mais l'idée est tout de même d'accompagner les meilleurs étudiants de master sur un parcours complet de 5 ans du master 1 jusqu'au doctorat. Il y a donc un nombre non négligeable de ces étudiants en master - ceux qui ont les meilleurs résultats - qui poursuivent en doctorat, soit des doctorats avec des sujets plutôt fondamentaux, soit des doctorats très en prise avec le milieu industriel. Il y a notamment des bourses CIFRE.

Après, pour les autres masters, pour l'instant, on a une vision sur le classement de ces masters dans des laboratoires partenaires à l'étranger ou chez des partenaires industriels, mais je ne me risquerai pas à donner un chiffre pour le moment sur les débouchés professionnels car nous n'avons pas encore le recul nécessaire.

Ce sont évidemment des choses que l'on va regarder. Cela fait aussi partie des indicateurs qu'on nous demande, pas dans les premières années d'existence de l'EUR, bien sûr, mais dans un futur très proche.

Mme Sanchez.- Ce qui serait intéressant, ce serait de voir aussi si les personnes qui viennent de l'étranger restent dans la région ou pas.

M. Maillotte.- Très honnêtement, je pense que ce rôle d'attractivité internationale n'est pas à sens unique, c'est-à-dire que dans les missions formation-recherche qu'on a, que ce soit au niveau master ou doctorat, il est assez naturel d'avoir un flux sortant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, on envoie aussi nos étudiants en master dans des laboratoires partenaires à l'étranger et parfois ils restent faire leur thèse

également à l'étranger.

Je pense donc qu'il ne faut surtout pas voir la Graduate School comme un flux attracteur. Sur des volumes de 250 étudiants, je ne suis pas certain qu'on assure des débauchés professionnels uniquement en région. À mon avis, cela n'a pas forcément de sens. Par contre, leur assurer un débouché professionnel de nature plus amont ou plus industriel sur des postes de titulaire, il ne faut pas trop rêver. Il y en a de moins en moins. Mais cela fait aussi partie de la philosophie de transformer les formations, notamment les formations master, avec des savoirs qui ne sont pas des savoirs exclusivement scientifiques purement académiques, mais des savoirs transversaux ou des savoirs qui sont liés aux futurs métiers de ces étudiants, avec la connaissance du monde de l'entreprise, la prise de parole en public, tout un tas de savoirs transversaux.

Je ne l'ai peut-être pas suffisamment souligné, mais il y a une démarche d'innovation pédagogique à travers ce projet de Graduate School où, en plus des apprentissages purement scientifiques, il y a aussi des apprentissages plus généraux liés à l'employabilité de nos étudiants, qu'ils soient doctorants ou en master. Et cette employabilité, on sait qu'elle se fera très largement dans le tissu industriel puisque c'est là où se font majoritairement les débouchés.

M. Chamagne.- Merci. Je crois qu'il y a une autre question.

Mme Celle-Jeanton.- Je voulais juste me faire l'écho de la conversion parce qu'il y avait des questions dans le *Tchat*. Mais je vois que Madame Rey qui avait posé une question a levé la main.

Apparemment, plusieurs personnes ont dit qu'elles entendaient mal les intervenants lorsqu'il y avait des questions, donc s'il est possible que lors de la réponse, soit rappelée la question.

M. Chamagne.- Qui a une question dans la salle ? Oussama Barakat.

M. Barakat.- Merci, Hervé, pour cette présentation. C'est un projet extrêmement innovant, très intéressant et qui montre qu'il a tout de même non seulement une valeur ajoutée pour la région de manière globale Bourgogne-Franche-Comté, mais aussi pour l'ensemble des laboratoires de recherche et des formations, etc.

J'ai trois questions. La première est vraiment orientée sur l'aspect statutaire Ecole Universitaire de Recherche, Graduate School. En termes de loi sur l'éducation, quel est le statut ?

M. Maillotte.- Je ne sais même pas si le ministère est capable de répondre à cette question ! C'est un statut hybride. Je ne suis pas un expert en textes législatifs, loin de là. Si on regarde les textes ministériels qui régissent la formation universitaire à l'heure actuelle, notamment les textes qui régissent les écoles doctorales, des formations master, les articulations avec les laboratoires de recherche, pour l'instant, je ne sais pas s'il y a un chantier global qui vise à définir les statuts de ces nouveaux objets dans un contexte plus réglementaire ou plus législatif.

C'est effectivement un nouvel objet qui résulte d'une volonté gouvernementale puisque c'est issu des appels PIA, donc une volonté de restructurer les choses un peu différemment de ce qu'on a eu l'habitude de voir ces dernières décennies. Je me trompe peut-être, mais je ne pense pas que ce soit au stade d'une réflexion réglementaire sur les statuts de ces objets.

Pour l'instant, on a des masters qui sont agréés par la DGESIP. Leur passage en anglais a pu poser quelques problèmes. Je crois qu'on a eu un master du côté de Dijon sur lequel il y a eu des recours sur le fait que cela pouvait être enseigné en anglais. Il y a en effet une certaine loi Toubon qui date déjà d'il y a quelques années et qui, normalement, n'autorisait pas l'enseignement en langue étrangère. Il y a donc des arrangements à trouver. En tout cas, pour ce master, une solution a été trouvée et plutôt que de raisonner formation par formation, on raisonne sur une enveloppe d'un ensemble de formations et on peut dire qu'un certain pourcentage des formations peut être délivré en langue étrangère.

Pour l'instant, je pense que les éléments de réponse à ta question sont vraiment très balbutiants. Je suis désolé.

M. Barakat.- Il n'y a pas de souci.

Je passe à ma deuxième question. On voit bien qu'il y a plusieurs masters, plusieurs laboratoires et que la Graduate School a été bâtie sur tout cela. En termes d'organisation opérationnelle, comment est-ce fait ?

M. Maillotte.- Dans le projet, on a prévu des moyens opérationnels, notamment des moyens humains.

Ce qu'il faut déjà souligner, c'est que c'est un projet collectif qui s'accompagne d'une très forte motivation de la quasi-totalité des collègues qui se sentent impliqués et concernés par ce projet, sur lesquels on s'efforce de faire en sorte qu'ils se l'approprient le plus efficacement et le plus rapidement possible. Là, je parle des chercheurs, enseignants-chercheurs, donc des collègues des laboratoires et des collègues associés aux formations, notamment les responsables de master qui ne ménagent pas leur tâche pour transformer les masters et arriver dans des standards internationaux.

D'un point de vue plus opérationnel, on a une équipe composée d'un Project Manager, d'un Project Manager adjoint plus orienté sur le volet recherche et d'un autre Project Manager adjoint plus orienté sur le volet formation, d'une gestionnaire financière, administrative et d'une personne en support, type assistant, sur les aspects Ressources humaines et formation.

Voilà l'état actuel de l'équipe opérationnelle, qui est évidemment en forte interaction avec les services d'UBFC, en interaction étroite avec les services d'UBFC. J'ai oublié de le dire, mais le porteur en termes d'institution de ce projet PIA, c'est UBFC. C'est donc l'institution pilote, au même titre qu'I-Site, SFRI, etc.

Il y a donc aussi un soutien des services, notamment d'UBFC mais pas uniquement. Sur les relations internationales, on a été amené à interagir beaucoup avec les relations internationales de l'UFC, les relations internationales de l'uB. C'est pareil au niveau de la communication, on interagit avec plusieurs services. Tout cela participe au déploiement opérationnel de la Graduate School.

M. Barakat.- L'opérationnel est donc fait globalement au niveau des laboratoires et pas au niveau des composantes.

M. Maillotte.- En partie au niveau des laboratoires, en partie au niveau des services, avec une équipe "cœur" qui coordonne tout cela et qui sollicite tout ce monde pour faire en sorte qu'on avance du mieux possible.

M. Barakat.- Ma dernière question : quels sont les freins rencontrés ?

M. Maillotte.- Les freins rencontrés sont de plusieurs ordres.

Il faut savoir que c'est un chantier de 10 ans puisque la labellisation de la Graduate School EIPHI a commencé en 2018 et va jusqu'à fin 2027, avec une étape d'évaluation en 2023. En 2023, on repasse devant le jury international pour un *go/no go*, comme quasiment tous les PIA.

Je pense que les freins sont surtout des freins idéologiques sur le fait de s'approprier la facilité et la faculté des collègues, que ce soit des collègues des services des établissements, que ce soit les collègues chercheurs ou enseignants-chercheurs des laboratoires, à s'approprier ce nouveau projet, ce nouvel objet et surtout à s'approprier le lien recherche-formation qui devient complètement intime alors que, pendant plusieurs décennies, nous avons eu tendance, dans nos universités, à décorrélérer la recherche de la formation et peut-être à privilégier un peu trop la recherche au détriment de la formation.

D'après mon analyse, c'est un peu l'effet de correction que veut imprimer le gouvernement à travers ces PIA liés aux montages de Graduate Schools.

Aspect international mis à part, qui devient de toute façon indispensable dans nos activités, on refait quelque part des unités de formation et de recherche.

M. Barakat.- Merci Hervé.

M. Chamagne.- Monsieur El Naboulsi avait une question.

M. El Naboulsi.- Tu as dit que la durée était de 10 ans. Comment vois-tu la place des Sciences sociales dans ce programme ? Est-ce qu'il y a une possibilité de rejoindre les sciences dures ?

M. Maillotte.- Je parlais de réflexions. Pour l'instant, cela ne s'est pas concrétisé par des projets. Cela commence à se concrétiser sur des projets qu'on est capable d'adresser à la Région ou autre pour du financement.

J'évoquais l'exemple de l'équipe RECITS dans le Nord Franche-Comté. C'est une équipe Sciences humaines dans laquelle il y a des économistes, des philosophes, des historiens des sciences,

etc., la place semble donc assez naturelle. Et la manière d'adresser cette place des Sciences sociales est évidemment reliée aux impacts sociétaux de nos activités. Mais c'est une chose sur laquelle nous réfléchissons activement avec la Région. La Région nous demande de plus en plus – et c'est compréhensible – de nous positionner sur des impacts sociétaux et quand on regarde les choses de manière plus ou moins en amont, tous les projets peuvent avoir peu ou prou une retombée sociétale sur des aspects relativement majeurs de notre société moderne, sur l'environnement, sur le plan climatique, l'industrie 4.0, etc.

Je pense qu'on n'a pas, sur le plan opérationnel ou fonctionnel, encore suffisamment réfléchi à ta question puisque ma réponse n'est que de l'ordre d'une association de différentes disciplines sur des projets. Je ne vois absolument pas d'obstacle à partir du moment où des collègues de Sciences sociales trouvent de l'intérêt au projet et veulent s'y impliquer pour s'y intégrer.

Je pense que ta question est certainement plus générale et va au-delà du périmètre de l'EUR EIPHI. Je pense à SFRI en te disant cela. Il y a là une vraie réflexion qui est en cours. Pour faire partie du Copil I-Site, c'est aussi en cours au stade de l'I-Site BFC, sur des aspects aussi bien recherche que structuration sur l'implication des SHS au sens large dans les différents axes d'I-Site.

Quelque part, comme nous sommes sous l'égide de l'axe 1 de l'I-Site en termes d'activités, cela paraît tout à fait naturel d'aller dans cette réflexion, mais je suis d'accord avec toi sur le fait que, pour l'instant, elle n'est que balbutiante.

M. Chamagne. - Merci. D'autres questions ou remarques ? Philippe Lutz.

M. Lutz. - C'est juste pour amener quelques compléments.

Sur le suivi, notamment sur les passages master-doctorat, on aura de toute façon les données puisque ce sont des choses que suivent les ED de façon précise, notamment et typiquement les proportions des recrutements. Dans des contextes EUR SFRI, ce sont des choses qui seront suivies de façon précise. Donc tout cela, on le sait.

Par contre, les départs sur d'autres horizons, on les aura moins. On a toujours plus de difficultés. Là, on s'appuiera sur les outils habituels pour avoir ces suivis-là. On a aussi l'Alumni qui nous permettra - je l'espère - d'avoir des suivis beaucoup plus précis que ce qu'on avait précédemment. Sachant qu'il y a une incitation réelle maintenant pour que tous les étudiants s'inscrivent sur les Alumni dès le départ. C'est le premier point.

Deuxième point, des précisions notamment sur la partie doctorat et les liens entre les EUR, les ED, les collègues doctoraux, etc. C'est un débat qui a lieu au niveau national. Il n'y a rien de tranché dans l'état actuel. D'après la loi, ce sont les ED qui ont la responsabilité de la formation doctorale. L'intersection avec les Graduate School est un travail. C'est quelque chose qui se fait en commun, en concertation. Des réunions sont prévues notamment avec Maxime Jacquot, non pas en tant que VP mais en tant que porteur de SFRI, avec l'ensemble des directions d'ED dans le cadre du bureau du collège doctoral pour justement créer de bonnes architectures.

Cela impacte beaucoup de choses. Vous le voyez sur le suivi, mais en fait ce sont les concours des ED. C'est quelle sera, finalement, la place des masters des différentes EUR, des masters internationaux dans les processus de sélection, est-ce qu'il y aura une place privilégiée ou pas, etc., donc

des questions ouvertes qui ne sont pas dans l'esprit actuel des modes de recrutement des ED. Il n'y a pas de "tube".

Par expérience, ce que l'on peut voir, c'est que sur un certain nombre de masters internationaux, il y a d'excellents candidats et il y a généralement un peu de batailles au niveau des laboratoires, des ED et des équipes pour essayer de les capter et de bénéficier des contrats doctoraux établissement, en tout cas des financements que l'on peut avoir sur les meilleures de ces différents masters.

En toute logique, sachant que ce sont des recrutements de bon niveau, avec des formations censées être de bon niveau, les meilleurs devraient trouver leur place. Mais on a aussi des départs. Il y en a beaucoup qui sont partis faire des thèses, mais pas chez nous. C'est lié aussi aux stages qu'ils ont pu faire.

M. Maillotte.- Comme je le disais, il ne faut pas que ce soit dans un sens uniquement. Cela fait partie des objectifs et des missions ; l'attractivité internationale doit être réciproque. On souhaite former les étudiants pour qu'ils soient les meilleurs possible, mais c'est aussi au bénéfice d'autres partenaires.

M. Lutz.- Pour les données, de toute façon on travaillera dessus parce que cela nous intéresse sur le fond de les avoir, même pour notre politique sur le travail. Et c'est effectivement un débat en cours, qui est présent partout où il y a des EUR. C'est quelque chose qu'il faut travailler pour que cela se fasse de façon harmonieuse et que chacun soit à sa place en termes de responsabilité de la formation et l'apport de ces liens doctorat-master à travers le mentorat, le tutorat qui sont présents dans SFRI pour justement enrichir le travail des masters et aussi la formation des doctorants pas leur action vis-à-vis des masters. C'est vraiment quelque chose qui est poussé par SFRI et c'est un plus.

Assez naturellement, il y a beaucoup de formations et d'ouvertures qui seront valorisées à travers la formation doctorale, c'est-à-dire dans ce que l'ED va prendre comme élément de la formation au sens large. Je parle de formation par la recherche et la formation complémentaire.

M. Chamagne.- Merci Philippe.

Pas d'autres remarques ? Non. Je vous propose donc de clore le débat sur ce sujet-là.

Je remercie Hervé pour son exposé et les différentes réponses aux questions.

M. Maillotte.- Merci à vous tous. Merci pour votre intérêt et votre attention.

- Comité d'Éthique pour la Recherche

M. Chamagne.- C'est Emmanuel Paris qui va nous faire un petit point sur le comité d'éthique pour la recherche. Il est en distanciel. Je lui passe la parole.

M. Paris. - Bonjour à toutes et à tous. Comme il est d'usage, je vous adresse mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Je vais vous parler du comité d'éthique pour la recherche UBFC, il s'agit d'un point d'étape.

Ce comité d'éthique a été créé et validé dans nos instances en début d'année dernière. Mais l'année ayant été ce qu'elle a été, nous avons pris un peu de retard dans sa constitution.

En octobre 2020, on a reçu quelques candidatures qui vous avaient été soumises. Elles sont affichées à l'écran.

Pour rappel, le comité d'éthique pour la recherche d'UBFC est composé de 28 membres volontaires ayant un doctorat et de deux doctorants volontaires. Il y aura un sujet tout à l'heure pour savoir si vous validez la proposition d'évolution de 2 à 4 doctorants volontaires.

Donc 28 membres volontaires ayant un doctorat, potentiellement 4 doctorants volontaires, 8 membres au titre de compétences et de leur appartenance à des instances touchant à l'éthique et à l'intégrité scientifique, la déontologie, la protection des données, donc RGPD, au comité de protection des personnes ou autre cellule éthique d'un partenaire de la ComUE UBFC.

À ces membres s'ajouteront deux membres issus de la société civile qui seront plus tard conjointement désignés sur proposition du CER UBFC au conseil académique. Ceci se fera dans un second temps.

Pour rappel, vous avez les membres déjà désignés. Je rappelle, en point 1, les membres qui ont déjà été désignés, dont la validation a eu lieu en octobre dernier.

Nous avons 25 personnes au titre des personnes disposant d'un doctorant. On rappelle les noms, prénoms et simplement le laboratoire, pas les questions d'études ou les départements, sous-départements propres aux laboratoires mais bien l'institution générale, ce qui donne tout de même un ordre d'idée des domaines d'intervention et des champs de recherche des personnes qui ont postulé et dont la candidature a été acceptée à ce titre, ainsi que les personnes préparant un doctorat.

Le sujet qui nous avait accaparés en octobre était qu'à la base on devait avoir simplement deux personnes bénéficiant de la préparation au doctorat et on avait reçu pas mal de candidatures. Avait donc été posée la question d'une extension à quatre.

Vous avez la liste telle qu'elle a été classée par ordre préférentiel à l'époque.

Je passe tout de suite au petit point 2. C'est simplement la modification du règlement intérieur de CER pour faire augmenter cette population. Si vous en êtes d'accord, il s'agit d'augmenter cette population, de la faire passer de 2 à 4 et de modifier tous les petits points du règlement intérieur des autres documents concernés. Dans l'article 1 du règlement intérieur, il est marqué qu'il n'y a que 40 membres. On modifierait donc tout ce qui implique qu'on passerait à 42. On acte donc bien le principe de modification.

Depuis octobre, on a continué à aller chercher des candidatures, à aller parler du comité d'éthique pour la recherche et à compiler les personnes qui avaient déjà manifesté leur intérêt pour le comité éthique pour la recherche. Je vous fais un petit point d'étape sur les candidatures reçues qui vous sont soumises aujourd'hui pour compléter les précédentes, mais également les candidatures en cours d'instruction pour bien vous signifier qu'on a une extension du champ. On va chercher à compléter au

maximum le nombre des membres. Il y en a 40, potentiellement 42, on va essayer d'avoir bien 40 ou 42 membres. On ne va donc pas forcément s'arrêter là.

Pour rappel, en octobre, les candidatures avaient été actées, mais comme vous le voyez dans les membres déjà désignés, il y avait eu beaucoup de succès au centre du goût et de l'alimentation, CSGA. Les personnes avaient été sensibilisées et il y avait eu pas mal de candidatures dessus. On s'était quitté, avec l'instance de l'époque, avec l'idée d'étendre à d'autres champs, à d'autres domaines de la recherche et d'autres secteurs géographiques pour rééquilibrer la composition du comité d'éthique pour la recherche.

Pour les candidatures reçues aujourd'hui, on vous présente six nouveaux noms :

- Mme Laurence Jacquot, dans le domaine des Neurosciences ;
- Mme Cécile Schweitzer, qui travaille à BSB. Je précise qu'elle est titulaire d'un doctorat en éthologie, donc en étude du comportement des animaux. Elle travaille également comme chargée de projets nationaux et européens à BSB ;
- M. Jean-Pierre Quenot, PU-PH au Service de Médecine Intensive Réanimation du CHU de Dijon, également Président de l'espace de réflexion éthique en Bourgogne-Franche-Comté.

Ce sont là des personnes qui seraient désignées au titre de personnes disposant d'un doctorat.

Il y a aussi des personnes au titre des personnalités extérieures, donc celles qui touchent aux autres domaines de compétence. Vous avez :

- M. Régis Aubry, Référent éthique ;
- M. Vincent Boggio, Référent éthique.

Ces deux personnes ont un fort maillage en matière d'éthique. Je pense en particulier à Monsieur Aubry qui est aussi sur des instances nationales en matière d'éthique, ainsi que Monsieur Boggio qui est également sur des questions de comité de protection des personnes et des questions éthiques au niveau régional d'après les discussions que j'ai pu avoir avec lui.

- M. Emmanuel Paris, Référent délégué à la protection des données.

J'ai participé à la création du comité éthique sur des questions de protection des données. Je soumetts donc également ma candidature sur ce projet à ce titre.

Dans les candidatures en cours d'instruction (point 3.2), on rappelle la composition et on donne un axe. C'est plutôt un point d'information sur le déroulé. Nous penons également attache, à l'heure où je vous parle, et c'est aussi la raison pour laquelle vous avez reçu tardivement ce rapport puisque les retours se font progressivement sur ces sujets puisqu'il y a également des instances de validation auprès des interlocuteurs que l'on sollicite.

Je vous donne deux exemples.

La cellule de réglementation de la bioéthique de l'ISBM du CNRS, l'institut des sciences biologiques du CNRS ou l'association France Assos Santé en BFC qui touche aux droits des patients. Donc là, on est plutôt sur le champ de la société civile.

Concrètement, les personnes n'y sont pas défavorables, mais rien n'est finalisé. Là, c'est simplement pour information sur le champ de recherches que nous menons en ce moment.

Comme je vous l'ai dit en introduction, le comité éthique pour la recherche a été créé il y a

bientôt un an. Il vous est donc proposé de procéder à son installation, c'est-à-dire que l'installation est rendue possible et, par ce fait, sa composition prévoit un nombre maximum de membres et non un minimum. Cela passe nécessairement par le bureau du comité éthique pour la recherche qui est l'organe principal, l'organe déterminant dans l'organisation du travail et la conduite des travaux du comité.

L'installation du comité éthique, c'est simplement l'installation du bureau pour procéder à l'élection du président, vice-président et secrétaire, sachant que les membres de la société civile – c'est bien précisé dans le règlement intérieur - seront élus après, sur la deuxième séance, donc à bien comprendre après cette installation. On parle évidemment de « pendant l'installation » mais pour eux, ce sera plutôt dans un second temps.

Il vous est proposé de procéder à l'installation du comité, de procéder à l'élection, donc de procéder à un appel à candidature, donc si vous le validez dès à présent, et de clôturer cet appel à candidature à l'issue des vacances d'hiver. On vous donne la date du 22 février. De faire des actes de candidature assez simples, sachant que cela peut marcher par mail ou par lettre sous format libre sur le sujet, sachant que toutes les fonctions qui ont été désignées (président, vice-président et secrétaire) sont soumises à un préalable qui est d'être déjà membre du comité d'éthique pour la recherche.

On vous précise que si jamais il y avait plusieurs candidatures, il serait procédé à un tirage au sort avant de passer au vote.

Le dernier point. Pour réaliser cela et pour rattraper en quelque sorte les membres du comité éthiques et les réunir, il vous est proposé de manière informelle, avant les vacances, pour aborder ces sujets, les sujets de nomination et plus généralement nous souhaitons nous rencontrer au moins une première fois. C'est donc une réunion du comité d'éthique pour la recherche mais plutôt informelle avant de le faire vraiment formellement sur un ordre du jour déterminé pour l'élection du bureau, donc une réunion plus informelle avant et avant les vacances d'hiver, donc aussi vite que possible et une au plus tôt après les vacances d'hiver.

Il est demandé au conseil académique de bien vouloir délibérer sur ces propositions de modifications de règlement intérieur, donc de passer de deux à quatre doctorants volontaires, dont les candidatures vous sont soumises et, si vous êtes d'accord, de procéder à l'installation du comité d'éthique pour la recherche.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Chamagne.- Merci Monsieur Paris.

J'ouvre le débat. Jean Vigreux avait une question.

M. Vigreux.- Où sont les philosophes ? On parle d'éthique, cela me semble donc incontournable et je n'en vois pas. On a pourtant ce qu'il faut dans nos deux universités.

M. Paris.- Dans la composition, on peut toujours aller rechercher aussi ce type de profil. Comme je vous l'indiquais, la composition n'est pas définitive, c'est-à-dire que nous avons encore des noms à aller chercher.

On a des personnes qui pourraient potentiellement aller d'un collège à un autre parce que ce n'est pas forcément sur l'aspect du fait qu'ils disposent d'un doctorat, mais plutôt aussi sur d'autres fonctions qui seront connues. Ils sont renseignés sur un des collèges. Mais on cherche effectivement à donner un écho plus large au comité d'éthique et je suis évidemment intéressé pour aller à la recherche de profils de ce type.

On va aussi sur ce point-là pour remplir les membres de compétence. C'est donc plutôt vers ce profil également, pas uniquement, mais c'est plutôt vers ce profil que l'on tendrait à aller pour rechercher d'autres membres sur les questions de déontologie ou d'intégrité scientifique au titre des places qu'il reste à pourvoir pour le moment.

Sachant que ce n'est pas parce que le comité d'éthique est constitué que ses membres sont fixes ou sont inamovibles. J'entends par là qu'on cherche évidemment à avoir des membres qui restent pour leur mandature, qui est variable en fonction de la raison pour laquelle ils ont été désignés, mais il n'y a pas d'arrêt ou en tout cas de restriction des candidatures. C'est-à-dire que toutes les candidatures sont bonnes à prendre, mais on va plutôt aller chercher, même si, par exemple, nous avons un comité d'éthique avec un profil un peu particulier pour débiter, il faut bien commencer sur un point, on va donc plutôt aller chercher dans le vivier des candidatures qu'on a reçues, qui peuvent être plus multiples, plus diverses aussi parce que finalement l'écho que recevra le comité d'éthique pour la recherche sera bien plus large et rentrera peut-être - en tout cas on l'espère - dans les mœurs. On va donc aller puiser dans ce vivier-là et, à ce moment-là il y aura peut-être aussi plus de choix, des profils plus variés pour composer le comité d'éthique pour la recherche.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Pascal Neige et ensuite trois personnes sur le *Tchat*.

M. Neige.- Je veux juste apporter un complément à la réponse de Monsieur Paris pour répondre à la question de Jean Vigreux.

On a fait un appel large dans les communautés des établissements pour participer à ce comité d'éthique de la recherche. Pour répondre à Jean, en première intention – mais il faudrait vérifier – on pourrait estimer qu'il n'y a pas de philosophe dans le CER parce qu'ils n'ont peut-être pas répondu. On pourrait les solliciter pour le compléter, mais je pense que dans un premier temps, la réponse est aussi simple que celle-là.

M. Bonnin.- De la même façon qu'il faut probablement un ou plusieurs philosophes, il faut absolument qu'il y ait un ou plusieurs médecins qui aient une pratique clinique dans ce comité. Je ne sais pas s'il y en a dans la liste des 25, je ne les connais pas. Mais dans la liste des candidatures reçues, entre Jean-Pierre Queno, Régis Aubry et Vincent Boggio, il y a des médecins praticiens et il faudrait absolument qu'il y ait une présence médicale dans ce comité.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait. Merci.

Je donne la parole à Madame Chopard.

Mme Chopard.- J'ai peut-être mal lu le règlement à propos de ce comité d'éthique. Je voulais poser la question de la parité. Est-ce qu'on a à peu près un équilibre entre les membres hommes et les membres femmes ?

M. Paris.- On a 31 personnes soumises et sur 40 membres au maximum, on a déjà 18 noms de femmes aujourd'hui, donc soit désignées, soit en cours de désignation. J'inclus donc dedans Mesdames Jacquot et Schweitzer. Sachant qu'il reste encore quelques noms à pourvoir, on va donc s'en rapprocher.

Mme Chopard.- Merci.

M. Chamagne.- Leila Lankarani avait demandé la parole.

Nous n'avons pas entendu sa question. Elle a peut-être un problème de micro.

Sinon, il y avait aussi Jérôme Bellenger.

M. Bellenger.- Je vous remercie. Je vous prie de m'excuser car il s'agit peut-être d'une question bête, mais j'ai peut-être loupé quelque chose pour l'appel à candidature pour ces nominations. Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous rappeler la place de ce comité d'éthique pour la recherche vis-à-vis des comités d'éthique type CPP ou comité d'éthique à expérimentations animales existant déjà ?

M. Paris.- Je vous prie de m'excuser, j'ai commencé la présentation en rappelant la composition et pas par les missions du comité d'éthique pour la recherche, ainsi que comment il fonctionne. Pour la recherche UBFC, ce sont les porteurs de projet qui le souhaitent qui adressent pour avis au comité une question sur un projet de recherche soit après que le protocole de recherche ait été rédigé, soit en amont. Il a donc une compétence sur saisine en amont comme en aval.

Ce comité d'éthique ne va pas se substituer aux comités de protection des personnes ou autres instances éthiques dont la saisine est réglementaire. Je pense notamment aux dossiers de recherche faisant appel à des personnes humaines sur la loi Jardé, donc tout ce qui est relatif aux recherches impliquant la personne humaine (RIPH). Tout cela tombe bien sous l'aspect des comités de protection des personnes puisque, réglementairement, c'est ce comité qui est compétent.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais le comité d'éthique pour la recherche rend des avis sur saisine, donc sur saisine préalable et ne fait pas de concurrence sur son périmètre aux instances d'éthique réglementaires déjà en place et pour lesquelles un avis est requis.

M. Chamagne.- Merci.

Madame Lankarani a posé sa question : « Ma question concerne le comité d'éthique. Pourriez-

vous nous dire concrètement quel genre de questions et missions a ce comité et quels sont ses pouvoirs ? ».

M. Paris. - C'est une question large à laquelle je n'ai pas vraiment de réponse. Je pense qu'on ne peut pas vraiment en donner parce que ce sont forcément des questions qui touchent à des projets de recherche au sens large. Il n'y a pas une question particulière, c'est vraiment un dossier qui est soumis au comité d'éthique et pour lequel on va avoir une analyse sur un spectre plus large qu'une seule question. Ce n'est donc pas seulement : « Je suis confronté à tel cas de figure, quelle réponse dois-je lui apporter ? » On doit vraiment avoir une analyse plus large, un avis plus général sur un projet, sur son protocole, sur son orientation, sur des questions déontologiques, de déontologie financière par exemple, et sur des questions de conflit d'intérêts.

Étant donné que le comité d'éthique pour la recherche n'a pas de pouvoir réglementaire, qu'il n'a pas d'existence parlementaire, ce n'est pas un préalable obligatoire à la publication ou à la réalisation. Il rend un avis. Il n'a donc pas de pouvoirs à proprement parler. Il a le pouvoir de rendre un avis. Il a le devoir d'accompagner les personnes qui soumettent leur projet à son analyse. Il ne peut pas suspendre des travaux, il va rendre un avis favorable ou défavorable.

Il peut avoir plusieurs actions sur un sujet puisqu'il peut aussi remettre l'analyse d'un dossier à plus tard. Étant entendu que ce comité a un pouvoir quelque part indirect qui est que, de plus en plus, dans les questions de publication scientifique, un avis préalable d'un comité d'éthique pour la recherche est requis. C'est de plus en plus la norme pour des questions de R&D et à l'international. Il a donc un pouvoir indirect, c'est-à-dire que s'il n'a pas donné d'avis, cela pourrait fermer les portes des publications de certaines revues d'importance qui subordonnent la publication à la réalisation d'un avis d'un comité tiers sur le projet en cours.

M. Chamagne. - Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Il n'y a plus rien sur le *Tchat*.

Il y a tout de même eu des questions au travers de la discussion. Je pense qu'il faudra prendre tout cela en compte, notamment par rapport aux candidatures. C'est important.

Nous devons délibérer. Je vous propose donc de mettre aux voix ce rapport.

La délibération porte sur les modifications de règlement intérieur, sur les candidatures et sur l'installation du comité d'éthique pour la recherche.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 2 abstentions.

Le rapport est adopté. On doit être 47 au final entre les présents et les personnes connectées, ce qui fait 45 voix pour.

Merci, Emmanuel Paris, pour votre exposé et vos réponses aux différentes questions.

- **Projet Dat@ubfc**

M. Chamagne.- Je vous propose de passer maintenant au dernier rapport avant de parler du fonctionnement du CAC, du moins des propositions que je vais vous faire ensuite.

Madame Damy est présente et il y a un support de présentation.

Mme Damy.- Bonjour. Je suis ici pour vous parler d'un projet qui est porté par UBFC, qui a pour objectif la définition d'un service de gestion des données de la recherche.

Les porteurs du projet sont : moi-même, Sylvie Damy, maître de conférences au laboratoire Chrono-environnement, Bernard Debray ingénieur à UTINAM, Raphaël Melior et Hélène Tisserand, ingénieurs à l'OSU THETA. Ainsi que Françoise Chambefort du SCD UFC, Jocelyn Levrey, responsable de la DSI UBFC et Rachel Prost de l'OSU THETA. Et j'ai oublié Nadir Tabbou de l'OSU THETA.

Le contexte de ce projet, avant de vraiment le définir.

Ces dernières années, ces dernières décennies, avec le développement des nouvelles technologies et la capacité croissante d'appareillages scientifiques, il y a une multiplication de la génération de données numériques. Toute cette masse de données a changé certains paradigmes de la recherche, en particulier savoir comment exploiter et réutiliser de façon efficace ces données. Pour cela, il faut mettre en place en ensemble de mécanismes de gestion, d'accès et de partage aux données de la recherche.

On a vu apparaître, après le big data, le mouvement de l'open data - l'open science. L'open data concerne l'accessibilité, la disponibilité des données numériques. Il faut savoir qu'à l'heure actuelle, on n'a pas encore quelque chose de vraiment satisfaisant.

Si vous regardez le schéma à l'écran, la partie en jaune représente l'ensemble des données qui sont bien gérées et accessibles. On peut voir que cette partie est vraiment très petite par rapport à l'ensemble.

En 2018, quand la Ministre de l'ESR a lancé le plan national sur la science ouverte, elle a parlé de 75 % des données qui seraient stockées sur les disques durs des chercheurs et donc potentiellement non-réutilisables. Ce sont des données que l'on dit en général fossilisées, qui disparaîtront avec le chercheur ou avec sa machine.

Toujours sur l'open data – l'open science, l'open science est quelque chose de plus large, on va parler des publications des données, on parle aussi d'éthique, de ce genre de choses. Dans le cadre de notre projet, on s'intéresse surtout aux données FAIR, donc à l'ouverture des données. Ces dernières années, on a vu apparaître le principe FAIR qui tend à rendre les données découvrables, accessibles, interopérables et réutilisables. Il s'agit d'un ensemble de bonnes pratiques pour pouvoir vraiment bien gérer les données de recherche.

Au niveau international, que se passe-t-il au niveau des données de la recherche ?

En 2009, on a vu apparaître le portail DataCite qui est un portail international sur lequel vous avez plus de 60 millions de données.

En 2013, la formation de la Reserach Data Alliance. C'est un groupement porté par la communauté scientifique qui préconise des bonnes pratiques pour la gestion des données.

Récemment, au niveau européen, on a vu apparaître des projets tels que GoFair ou EOSC, donc la mise en place d'un Cloud européen ouvert.

Au niveau national, il y a eu la loi pour une République numérique en 2016. Cette loi concerne pour la première fois les données de la recherche puisque, jusqu'à présent, les données de la recherche avaient été relativement épargnées. Depuis 2016, une donnée financée au moins pour moitié par des fonds publics doit être ouverte. Bien évidemment avec un bémol : on ouvre autant que possible et on ferme autant que nécessaire. On ne va pas ouvrir n'importe quel type de données, des données médicales, des données personnelles. Mais on a maintenant l'obligation d'ouvrir un maximum nos données.

En 2018, on a vu l'apparition du plan national pour la science ouverte, avec en particulier la création du comité pour la science ouverte avec trois axes : publications, données et Europe et international. Ce comité est actuellement assez actif, il regroupe des membres des différentes universités.

Au niveau de l'ANR et d'Horizon Europe, depuis 2019, la rédaction d'un plan de gestion des données, lors du montage du dossier ou dans les six premiers mois du projet, est devenue obligatoire. Normalement, les données doivent être ouvertes à la fin du projet.

Maintenant, plus localement. Au niveau d'UBFC, quels sont les projets qui s'intéressent aux données ? Il y a bien évidemment le data center régional UBFC qui s'intéresse en particulier au stockage et à la conservation des données. Et il y a le projet de dat@OSU sur lequel je travaille, qui s'intéresse plutôt à la documentation des données et à l'exposition.

Je vais revenir plus en détail sur ce projet de dat@OSU parce que c'est vraiment la base du projet dat@UBFC. Ce projet dat@OSU a été lancé en 2013 par des personnes de l'OSU THETA, il visait à décrire et référencer les données de recherche de l'OSU THETA. On a ouvert un premier portail en 2016 et, dans le même temps, on a fait pas mal d'actions de sensibilisation des chercheurs à la gestion et à la valorisation des données de la recherche au sein de l'OSU THETA.

Vous avez ici la page d'accueil du portail, avec un certain nombre de vignettes de données et une fiche. Cette fiche, c'est vraiment la description des données. Si les données sont ouvertes, vous avez un bouton vert qui permet l'accès à ces données.

Bien évidemment, toutes ces descriptions s'appuient sur des standards. C'était quelque chose d'important de manière à pouvoir ensuite exporter, diffuser ces informations.

À l'heure actuelle, le projet de dat@OSU, c'est 495 fiches de description de données, c'est une équipe qui a 6 années d'expérience, avec un appui fort de l'OSU THETA, des laboratoires de l'OSU THETA, des établissements aussi, du CNRS. On a eu en particulier un certain nombre de financements, que ce soit par les établissements, le CNRS. On a aussi obtenu un poste de documentaliste par le CNRS pour notre projet. Nous avons aussi eu des financements de la part de la Région.

Il faut bien comprendre qu'un portail comme celui-ci n'a d'intérêt que s'il permet de faire diffuser l'information. Dat@OSU est moissonné, par exemple, par le portail Isidore, le portail de la filière des Sciences humaines. On peut aussi attribuer des DOI à nos fiches et les exporter vers le portail international DataCite. L'année dernière, on a fait quelques essais lorsque le moteur de recherche de Google sur les données de la recherche est sorti. On a fait une recherche sur une fiche qu'on avait décrite dans le dat@OSU, qui avait été moissonnée par Isidore et qu'on avait exportée vers DataCite. On a mis

quelques mots-clés de cette fiche et c'est une des premières fiches qu'on a trouvée sur Google data center. Ceci montre bien que ce qu'on écrit ici localement est visible au niveau international. C'est vraiment l'intérêt de ce type de portail.

Maintenant, je vais en arriver au projet pour lequel je suis là aujourd'hui, dat@UBFC. On est dans un environnement où il se passe énormément de choses sur les données de la recherche. C'est pour cela que l'UBFC nous a demandé de lancer ce projet dat@UBFC. On leur avait parlé de notre projet dat@OSU, ils sont venus voir et ils nous ont demandé de lancer ce projet.

L'objectif de dat@UBFC est de mettre en place, à terme, un service de gestion des données de la recherche à destination de la communauté scientifique d'UBFC.

Comment voit-on ce service à l'heure actuelle ? On le voit avec trois grandes composantes :

- Une qui aura en charge la définition de chartes open science pour UBFC et bien d'autres choses.

- Une composante plus informatique, infrastructure et outils, qui aura un portail similaire à celui de dat@OSU et bien d'autres choses.

- Et puis une partie accompagnement aux formations avec des documentalistes en particulier pour aider les chercheurs dans la description de leurs fiches, la description de leurs données et pour réaliser les formations.

Et bien évidemment toute la partie technique en appui avec le data center régional.

Les missions de dat@UBFC. Tout à l'heure, je vous ai montré le cycle de vie des données et je vous ai montré où se situait le data center et dat@OSU. Ici, l'objectif du dat@UBFC est vraiment de gérer les données tout au long du cycle de vie, donc d'aider les chercheurs dès la planification jusqu'à leur exposition et la réutilisation, donc aller dans le sens des données FAIR, faciliter le partage, faciliter la reproduction et la vérification, sauvegarder et pérenniser les données, mais aussi valoriser les recherches puisqu'à partir du moment où les données sont citées et qu'elles sont liées à des publications, vous augmentez la visibilité de ces différents éléments.

Par rapport au premier projet dat@OSU, dat@UBFC est un passage à l'échelle sur trois niveaux. On va passer d'un nombre d'utilisateurs déposants de 500 personnes à 2 200. Dans l'OSU THETA, on avait déjà pas mal de disciplines, cela allait de la médecine à l'archéologie en passant par la biologie, la physique, l'astronomie. On avait donc un portail très généraliste. En passant à UBFC, on va découvrir de nouveaux types de données.

De plus, élément fondamental ici, on ne va pas se contenter d'avoir un portail pour décrire les données, les exposer, mais on va essayer de gérer les données tout au long de leur cycle de vie, donc proposer beaucoup plus de services.

La première étape : on a déposé un projet région structurant d'envergure, qu'on a obtenu en 2019, qui va de juin 2019 à mai 2022. La part la plus importante était le recrutement de deux CDD, informatique et documentaliste, pour 18 mois. Nous avons rencontré un certain nombre de problèmes et vous voyez que ces deux personnes sont arrivées à l'automne. On est donc vraiment, pour finir, au démarrage de notre projet.

Ce projet est classiquement décomposé en différents Work Packages, le premier étant la gouvernance.

La première étape était de créer un comité de pilotage. On a maintenant un contact établi avec tous les établissements. Mais il est vrai que la première année, c'était un petit peu difficile parce qu'il y avait des élections dans pas mal d'établissements, on a eu le Covid en prime. Cela a donc été un peu compliqué mais maintenant, nous avons vraiment des contacts avec tous les établissements.

Par ailleurs, nous avons construit un réseau de référents. Ce sont des personnes-contact dans différents laboratoires qui vont faire l'interface entre l'équipe du projet et les laboratoires, les structures de recherche. On peut avoir des personnes qui sont des informaticiens dans des laboratoires, des chercheurs, des membres du SCD en particulier, des gens du data center. Ce sont des personnes qui vont aussi pouvoir travailler avec nous sur certains points techniques.

Le Work Package 2 est sur l'étude de faisabilité. La première étape est la mise en place du portail « bac à sable » qui est sur UBFC. On a commencé à travailler dessus. Ce portail est un clone du portail du dat@OSU et nous sommes en train de mettre la touche finale à la préparation de notre enquête que nous allons diffuser à toute la communauté scientifique d'UBFC pour savoir quelles sont leurs pratiques et leurs attentes en termes de gestion des données de la recherche.

Toujours dans ce Work Package 2, on a commencé à créer des fiches. Pour l'instant, on n'en a pas créé énormément parce que c'est un peu difficile de prendre contact avec les personnes en ce moment. On a en particulier traité deux nouvelles disciplines pour nous, la philosophie avec une première fiche sur un système d'information en philosophie des sciences et une fiche sur l'intelligence artificielle, discipline très nouvelle pour nous.

On commence à établir notre cahier des charges. On sait très bien que ces 18 mois n'y suffiront pas pour mettre toutes les choses en place. L'idée est vraiment d'avoir une vision très fine de ce que l'on veut faire pour pouvoir commencer à la fin de ce premier financement.

La plateforme. Je vous ai dit qu'on avait déployé un portail « bac à sable » pour UBFC. Le déploiement de ce portail « bac à sable » a supposé de reprendre tout le code de dat@OSU, de le reparamétrer et en même temps de réaliser une documentation technique très détaillée.

Notre informaticien qui est arrivé à l'automne a commencé à développer certaines nouvelles fonctionnalités, il s'agit de la gestion du référentiel FCA qui ne vous dira peut-être pas grand-chose, mais c'était quelque chose d'important de manière à pouvoir être visible à l'extérieur et montrer ce qu'on utilise pour décrire nos données. Et on travaille bien évidemment sur la spécification de développements.

Sur la partie plateforme, je voudrais intervenir sur un point particulier, c'est l'une des tâches que l'on commence à travailler. Nous avons actuellement deux portails qui sont des clones, mais qui sont déconnectés. À terme, on aimerait pouvoir proposer, dans le cadre de ce projet, un petit peu comme dans HAL où vous avez le portail HAL et les portails des établissements, un portail dat@UBFC et, en dessous, des visions par établissement, voire par laboratoire.

L'idée est de faire une fédération de portails, donc pouvoir proposer aux établissements une structure de recherche d'UBFC s'ils le souhaitent, de disposer d'un portail dédié mais incluant un ensemble et que tous ces portails soient interconnectés.

La solution qu'on a envie de mettre en place est quelque chose qui sera un peu similaire au portail HAL, depuis dat@UBFC on trouvera tout et depuis les établissements, on pourrait retrouver les fiches qui concernent tout l'établissement.

Pourquoi a-t-on choisi une solution centralisée ? C'est pour un problème de maintenance.

Avoir une seule base de données, une seule application plutôt que x bases de données, x applications va nous permettre une maintenance plus facilitée et, surtout, on aura un seul ensemble de référentiels plutôt que d'en devoir x qui seront très difficiles à synchroniser. On a donc fait ce choix technique.

Vous avez à l'écran ce à quoi cela pourrait ressembler. Il va bien évidemment falloir être capable, après, de décrire cet ensemble de portails et quand quelqu'un, dans un laboratoire, va vouloir décrire des données, il sera automatiquement rattaché à son établissement et à `dat@UBFC`. Mais s'il y a une structure de recherche fédérative au milieu, comme le `dat@OSU`, il faudra voir si le chercheur décide d'associer sa fiche à cette structure.

Pour cette première étape à laquelle nous sommes en train de réfléchir, nous avons bien évidemment besoin de l'avis et des attentes des différents établissements. C'est pour cette raison qu'il était intéressant, pour moi, de venir aujourd'hui. Qu'est-ce que les établissements attendent, espèrent de ce type de portail ? Pour moi, il serait intéressant d'avoir une réponse et donc de voir un peu ce que vous souhaitez.

Deuxième partie d'un point de vue informatique, c'est la mise en place du service de stockage. On voit bien, dans toutes les réunions où on va, que les chercheurs sont en attente de solutions de stockage. Cela, on va le faire en collaboration avec le data center.

On a commencé à regarder quelles étaient les solutions existantes utilisées par les autres universités en posant certaines de nos contraintes, en particulier ce service sera hébergé par le data center régional. Et nous avons pris des contacts avec des universités qui avaient développé certaines de ces solutions. On a déjà eu un rendez-vous avec l'université de Lorraine. On a bientôt rendez-vous avec l'Ecole des Hautes Etudes de Sciences Sociales de Paris, qui utilise Hyrax.

Ensuite, on aura rendez-vous avec le data center régional qui préconise plutôt IRODS.

Sur la partie soutien à l'accompagnement, il y a un aspect formation assez important. La semaine dernière, on a fait notre formation « introduction à la gestion et au partage des données de la recherche » à l'école doctorale. On avait neuf doctorants. Au départ, il était prévu qu'on la fasse à Besançon, à Dijon et à Belfort, mais comme on n'avait pas assez de doctorants, on a regroupé tout le monde. C'est un cours qui existait déjà, mais qui a vraiment été complètement remis à jour sur cette session avec les deux documentalistes du projet.

Il y a un cours d'introduction aux bases de données qui est donné aussi à l'école doctorale, qui aura lieu plus tard, en février ou mars. Là, pour l'instant, je ne sais pas combien j'aurai d'étudiants.

Et il y a un cours qui va démarrer sur les plans de gestion de données. Pour l'instant, à l'école doctorale, on a neuf étudiants. On l'a proposé aussi à la formation permanente de l'UFC et de l'uB. Pour l'instant, on a trois personnes à l'UFC. Je ne sais donc pas si cela pourra avoir lieu. À l'uB, je n'ai pas eu de retour.

Pour ce qui est de la sensibilisation de la communauté scientifique d'UBFC à la science ouverte dans le contexte actuel, aller dans les laboratoires pour expliquer ce qu'on fait est un petit peu difficile. Dès qu'on pourra, on viendra, mais pour l'instant c'est un peu difficile.

Quand les documentalistes aident un chercheur à faire une fiche, elles font en même temps l'inventaire de ses besoins, de ses attentes pour pouvoir compléter les spécifications pour notre service.

Dernier étage avec le Work Package dissémination. On a organisé une réunion pour présenter le bilan du projet au mois de juin. Au tout début du projet, on a organisé le colloque `dat@BFC 2` qui a

eu lieu à Dijon. Il a regroupé une centaine de personnes.

On a bien évidemment des liens avec les réseaux de la gestion des données de la recherche (RDA, EOSC, le plan national pour la science ouverte).

On a fait une présentation à la journée de calcul des données à Dijon en décembre 2020.

Là, on vient de soumettre une présentation du projet à la journée « Documents et données : l'université à l'ère de la transition numérique » à Paris en mai 2021. L'idée serait plus de faire une présentation de dat@UBFC comme étant un projet de l'établissement, pas en rentrant dans le détail de ce que fait l'équipe, mais vraiment en présentant un projet d'établissement.

Actuellement, nous avons un projet qui est dans le schéma directeur du numérique UFC. Nous avons été accompagnés, tous ces derniers mois, par la DSI, le service de communication, le service recherche et projets structurants d'UBFC.

À terme, on espère pouvoir créer ce service, avoir un pôle d'appui numérique à la recherche centré sur la donnée et développer des démarches beaucoup plus vastes autour du traitement des données quand on parle de gérer des données, pouvoir les partager. L'idée, après, sera d'aller vers comment traiter toutes ces données, développer de nouvelles pratiques et sans doute développer de nouveaux types de recherches à UBFC.

On espère bien évidemment le prolongement du soutien d'UBFC puisqu'on a une nouvelle équipe.

En termes de financement, on estimait au départ – et je pense que c'est une estimation vraiment très faible – qu'il nous fallait au moins 3 ans pour mettre en place ce service. On a tendance à dire maintenant que ce sera sans doute beaucoup plus.

On a actuellement 18 mois de CDD. Il va donc falloir que l'on puisse continuer ce projet, donc trouver d'autres financements.

À l'automne, on a voulu monter à nouveau un dossier action structurante et d'envergure. La Région nous a dit que comme ils nous avaient financés une première fois, ils ne le feraient plus. Par contre, nous avons déposé un dossier action structuration et transversale. On a eu la réponse et il a été accepté. On va donc embaucher prochainement un chargé d'animation réseau qui pourra être un appui administratif à l'équipe, il va pouvoir s'occuper d'actions de communication, d'événements, gérer le projet et surtout faire de la veille et du montage de projets pour pouvoir continuer à trouver des financements. Pour l'instant, nous avons trois candidatures et nous avons prévu de faire les entretiens début février.

Un rappel. Dat@UBFC est quelque chose qui va s'ancrer dans le paysage de la recherche. L'idée est aussi de l'ancrer dans le paysage régional avec des structures comme IDEO BFC qui est un portail qui propose des données publiques sur la région Bourgogne-Franche-Comté et aller vers le portail national datagouv.fr. Cela nous semble quelque chose d'intéressant. En particulier, on a vu sur IDEO BFC qu'il y avait certaines données de recherche, je ne sais plus de quel établissement d'UBFC, mais certaines personnes mettent leurs données sur IDEO BFC et bien évidemment sur des portails comme InDoRES ou GéoPortails, donc tous les portails possibles pour pouvoir diffuser une information au mieux.

En conclusion, je dirais qu'on est vraiment dans la phase de démarrage du projet. On a recruté notre documentaliste et notre informaticien à l'automne. On a mis en place le « bac à sable ». On lance

l'enquête. On a pris contact avec tous les établissements. On a notre réseau de référents. On a défini des priorités en termes de développement et on a déjà mis en place des formations.

Voilà ce que je voulais dire.

M. Chamagne.- Merci, Madame Damy, pour cet exposé très détaillé, mais qui est très important pour l'avenir.

J'ouvre le jeu des questions-réponses, des commentaires. Qui a une question à poser ?

Mme Ballenegger.- J'ai une question sur la valeur ajoutée, en quelque sorte, de votre projet. Vous le présentez avec le cadre Open source. Est-ce que vous envisagez de stocker les données des chercheurs localement et puis de les rendre accessibles aux autres usagers ?

Actuellement, je fais des tests avec les 18 fiches présentées dans les nouveautés. Dans trois cas, je suis tombée sur les sites européens. Dans les autres cas, on me demandait d'envoyer un mail pour avoir les données.

Mme Damy.- Dat@OSU ne s'occupe pas du stockage. C'est ce que j'ai expliqué quand j'ai montré le cycle de vie qui est donné, j'ai montré que Dat@OSU ne s'occupait que de la documentation et de l'exposition. Il ne s'occupe pas du stockage des données.

Mme Ballenegger.- Mais avec cet aspect Open source, j'imagine que si on clique sur le lien « obtenir les données » on est censé avoir les données.

Mme Damy.- Les données peuvent être en accès libre ou en accès restreint. Si elles sont en accès libre, vous avez effectivement un lien qui vous permet d'accéder aux données. Elles sont soit stockées sur un serveur du laboratoire, soit sur un serveur disciplinaire ailleurs, voire dans un autre laboratoire.

Si vous avez un accès restreint, vous avez effectivement un mail qui vous propose de prendre contact avec la personne qui est en charge des données.

Mme Ballenegger.- Sur les trois sites, j'ai eu : « connectez-vous avec votre mot de passe » ou ce genre de chose.

Mme Damy.- L'intérêt de décrire les données, même si elles ne sont pas en accès directement ouvert, c'est de faciliter aussi les contacts entre les chercheurs. Le chercheur décrit sa fiche et, après, certains sites peuvent mettre les données ouvertes ou que ce soit *via* un mot de passe derrière. Nous, nous n'y pouvons rien. Ce n'est pas nous qui gérons cela.

Mme Ballenegger.- Vous avez mentionné le data center de la Région pour le stockage, c'est donc que vous envisagez bien quelque chose.

Mme Damy.- Oui, ce sera pour dat@UBFC.

Mme Ballenegger.- Donc juste pour les fiches ?

Mme Damy.- Pour les données.

Mme Ballenegger.- Merci.

M. Vigreux.- Merci pour votre exposé sur la science ouverte et tous les enjeux de dat@UBFC.

Deux ou trois remarques venant des Sciences Humaines et Sociales, en particulier de la fédération des MSH. Je parle en mon nom et également pour mon collègue, Philippe Barral de la MSH.

Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons depuis longtemps dans le cadre du réseau national des MSH, non seulement par rapport aux logiques du rapport de l'Unesco de juin 2020 que le ministère a rendu public, non seulement par rapport au plan de données de la recherche que le CNRS a édité en novembre 2020, mais également bien sûr avec le réseau national des MSH et avec la TGIR Huma-Num puisque nous en sommes les correspondants locaux. C'est pour cela que je suis un peu chagriné du fait que le réseau national des MSH ne soit pas présent. Mais il y a peut-être eu un loupé de notre part.

Quand vous évoquez le comité de gouvernance, je pense que la fédération devrait y être puisqu'elle est sur les deux sites et qu'elle connaît très bien cela.

Dès lors, cette fédération pourrait déjà apporter tout ce qu'elle fait. Nous avons mis en place, à la MSHS, tous les référencement concernant les publications de nos collègues en Sciences Humaines et Sociales. De ce point de vue, il y a un savoir-faire et des bonnes pratiques.

La seule chose où j'aimerais avoir des précisions et pas simplement être dans le déclaratoire, c'est sur comment vous moissonnez les données de l'ensemble des portails pour n'en faire qu'un seul. J'ai l'impression que là, on reste un peu sur notre faim. En revanche, nous sommes prêts à participer, à aider, à amplifier et à développer cela.

Mme Damy.- On ne moissonne pas. On est moissonné par le portail Isidore. Les chercheurs viennent décrire leurs données sur notre portail et ensuite nos données sont moissonnées ou exportées via la création d'un DOI vers DataCite.

Quand j'ai parlé d'une fédération, tout à l'heure, j'ai bien expliqué qu'on choisissait une

solution centralisée et, en fait, c'est un jeu de filtres qui permettra de définir les portails d'établissement. Il n'y aura pas de moissonnage entre ces portails.

Dans nos référents, on a un référent de la MSHE et un référent de la MSH de Dijon. On travaille donc de toute façon avec les MSH.

M. Vigreux.- Moi, je parle au niveau du réseau national des MSH et de tous les enjeux de ces projets qui existent depuis de nombreuses années. Il ne faudrait pas que nous soyons en parallèle alors qu'il y a un lien à faire. C'est ce que je pose comme question.

Mme Damy.- Je suis un peu surprise parce que notre premier colloque dat@BFC, nous l'avons fait à la MSH à Besançon. La MSH est donc parfaitement au courant.

M. Vigreux.- C'est sur la construction de l'objet et pas simplement les prestataires.

Mme Damy.- On a développé quelque chose depuis 2013. On a été en contact avec la MSH assez tôt. Effectivement, on pourra reprendre contact avec la fédération, voir avec eux ce qu'ils font. Ici, c'est vraiment un projet au niveau régional.

M. Vigreux.- Bien sûr, c'est dat@UBFC et pas dat@OSU.

M. Chamagne.- Je crois que c'est au travers de questions et de réponses que vous devez voir cela tous les deux, cela me semble évident.

M. Vigreux.- Tous les acteurs, les trois puisque le responsable de la fédération des MSH actuellement, c'est Philippe Barral.

M. Chamagne.- Oui, tous les trois, on est d'accord, côté MSH et côté dat@ubfc.

Sabine Lefebvre a demandé la parole.

Mme Lefebvre.- Concernant votre présentation, j'avoue que je suis extrêmement vieille école et que, très concrètement, il y a des choses qui me sont passées au-dessus de la tête, je ne vais pas le cacher. Je pense donc qu'il serait important que vous passiez dans les laboratoires pour présenter les choses. Parce que dans la présentation actuelle, je ne vois pas du tout comment mes données peuvent s'intégrer dans votre présentation.

On a donc hâte que vous veniez nous voir pour nous présenter les choses.

Mme Damy.- Vous êtes dans quel laboratoire ?

Mme Lefebvre.- Je suis à Artheis, laboratoire SHS qui travaille beaucoup avec le vôtre, Chrono-environnement, puisque nous avons les archéologues de Dijon.

Mme Damy.- D'accord. On a des fiches en archéologie dans le dat@OSU.

Mme Lefebvre.- J'ai besoin que vous nous fassiez une démonstration parce que je ne vois pas à quoi cela sert. C'est là mon problème.

Mme Damy.- D'accord.

M. Chamagne.- Pas de souci. C'est bien noté.

Mme Lefebvre.- Je pense que mes collègues seront aussi contentes de pouvoir y assister.

Mme Damy.- En général, on organise souvent des réunions de ce type, mais il est vrai que dans le contexte actuel, nous avons été un petit peu bloqués.

Mme Lefebvre.- C'est normal, on est tous bloqué chez nous. Il y a donc des choses qui ont malheureusement pris du retard.

Je ne suis pas la seule et j'ai hâte de voir comment je peux contribuer ou ce que cela peut m'apporter. Là, je ne le vois pas assez.

Mme Damy.- D'accord, il n'y a pas de souci.

Mme Lefebvre.- Merci. Il est toujours intéressant de regrouper les données.

Je rebondis sur ce qu'a dit Jean Vigreux. Multiplier les choses est bien, mais il ne faut pas non plus monter 50 usines à gaz. Il est donc bien aussi de s'appuyer sur ce qui existe.

M. Chamagne.- Ok, c'est bien noté. Merci Sabine.

Alain Bonnin a demandé la parole.

M. Bonnin.- Merci. Je voudrais dire un mot au nom du CHU de Dijon, mais je pense que l'ensemble des établissements de santé pourront se reconnaître dans mon propos.

Dans la recherche biomédicale, dans la recherche en santé, il y a une partie qui est menée dans les établissements de soins, qui est la recherche clinique. C'est une recherche qui s'appuie sur des données de santé pour lesquelles la manipulation est soumise à des contraintes très fortes, qui sont à la fois des contraintes réglementaires, des contraintes aussi d'infrastructures puisqu'il faut des redondances d'installations.

Je ne sais pas à quel point vous avez été en contact avec les établissements de santé pour ce projet, mais je suis assez dubitatif sur le fait qu'ils puissent, en tout cas pour la partie recherche clinique, s'insérer dans ce genre de démarche. De fait, actuellement, la quasi-totalité des hôpitaux est en train de travailler pour construire leurs propres entrepôts de données de santé pour leur recherche parce que c'est une recherche qui manipule des données sanitaires nominatives.

Je pense qu'il faudra au minimum être très prudent, mais je suis assez dubitatif sur le fait que cette partie de la recherche en santé puisse rentrer dans ce type d'entrepôt de données.

Mme Damy.- Dans les services que l'on va proposer, les personnes pourront venir décrire leurs données. Le stockage, on va le proposer pour les personnes qui n'ont pas d'autre solution.

Les personnes qui ont une problématique spécifique, en particulier des données de santé, peuvent bien évidemment gérer elles-mêmes le stockage de leurs données.

C'est aussi le problème de ce service de stockage que l'on propose, c'est parce que beaucoup de chercheurs ne savent pas comment stocker leurs données.

M. Bonnin.- Un mot pour conclure. Je pense que cela posera néanmoins une question qui sera très intéressante, c'est celle de l'interopérabilité entre les données des hôpitaux qui peuvent être extraites et anonymées et puis celles de ce type d'entrepôt. Parce qu'il y a bien entendu des recherches interfaces qui ont vocation à être menées. Mais au stade de la conservation des données, les choses devront probablement rester séparées.

M. Chamagne.- Merci.

M. Rauch.- Sur le premier graphique que vous présentez, page 4, vous avez les données qui sont publiées, qui sont donc des données organisées, structurées, des résultats déjà organisés qui sont en jaune. Ensuite, vous avez en noir les données qui sont non-managées, non-publiées et, dans le tableau, vous dites que 75 % de ces données pourraient être réutilisées.

Je n'ai peut-être pas très bien compris tout ce que vous avez exposé, mais j'ai cherché à comprendre.

Comment allez-vous classer tout ce qui est non-publié, non-organisé et comment pourra-t-on faire pour le retrouver ?

À la fin, vous mettez que ce sont des DOI. Si c'est un DOI, c'est que c'est une donnée qui est déjà structurée, organisée sous forme de publication.

Mme Damy.- Non. C'est nous qui attribuons les données. On peut attribuer des DOI à des données. L'OSU THETA a un contrat avec l'INIST et nous avons le droit d'associer à nos fiches de données un DOI.

Les données n'ont pas forcément un DOI *via* un article, elles peuvent avoir un DOI par elles-mêmes.

M. Rauch.- Comment va-t-on les retrouver ?

Si quelqu'un publie des données sur une comète qui passe dans l'espace, sur son déplacement, sur ses coordonnées, etc., comment peut faire quelqu'un qui fait des recherches sur les objets qui passent dans l'espace pour retrouver ces articles-là ?

Mme Damy.- On a toutes ces données au niveau de Google data Research. Il va taper quelques mots-clés puisque, pour décrire des données, on va mettre tout un ensemble de mots-clés pour avoir une description très fine. Quand les personnes vont se mettre sur un moteur de recherche tel que celui de Google, ils retrouveront ces fiches.

M. Rauch.- En général, ce que les chercheurs ne publient pas, ce ne sont pas forcément des résultats probants. Il peut aussi y avoir de la confidentialité ou des aspects nominatifs. Est-ce que vous êtes sûre que ces 75 %, c'est vraiment nécessaire de les publier et que leur réutilisation pourra être bénéfique ?

Mme Damy.- Il ne s'agit pas forcément de les publier, mais ce sera au moins décrit, on saura que cela existe et on va les conserver. Je pense que c'est ce qui est important. Autrement, on va perdre toutes ces données au fur et à mesure qu'on avance.

Il y a des données qui, aujourd'hui, ne nous semblent pas forcément intéressantes, mais qui pourront l'être dans 10 ou 20 ans.

M. Rauch.- Ne pensez-vous pas que l'on puisse s'enliser dans un magma de données inintéressantes ?

Mme Damy.- Quand on conserve des données, il y a des critères pour les sélectionner. On ne garde pas tout, c'est évident. Vu la masse de données que l'on gère à l'heure actuelle, il est évident qu'on

ne peut pas tout garder. Malgré tout, dans ces données qui sont non-publiées, il y a en a certaines qui sont intéressantes et il est important de les décrire et de bien les gérer.

Après, dans toutes ces données non-gérées, non-publiées, il y a certainement des données qui sont intéressantes mais qui n'ont pas été traitées correctement selon les principes FAIR. Du coup, on ne les publie pas parce qu'on n'arrive pas à exposer parce qu'elles ne sont pas présentées correctement.

M. Rauch. - Merci.

Mme Celle-Jeanton. - J'appartiens à Chrono-environnement et je travaille avec Sylvie qui, du coup, a déjà décrit mes données. J'interviens donc par expérience et pour appuyer son travail.

Nous avons des acquisitions sur du long terme, sur l'eau ou des données vraiment ponctuelles. Jusque-là, tout était stocké sur des fichiers Excel et, au final, personne n'y avait accès.

L'intérêt, c'est qu'elle a fait des métadonnées, c'est-à-dire qu'elle a décrit nos données pour démontrer tout ce qu'il y avait de disponible sur nos données. C'est donc déjà assez intéressant parce qu'avec ces métadonnées, il y a des gens qui travaillent à Montpellier, à Rennes, etc., qui peuvent nous contacter pour nous dire que comme on a une chronique de conductivité électrique et qu'ils en ont une également, ils voudraient comparer les deux. Ils nous demandent donc si on peut leur mettre à disposition. Cela nous permet donc déjà de faire des collaborations.

Par ailleurs, quand un chercheur partait en retraite, il emportait son fichier Excel avec lui et les données disparaissaient. Ce qui fait que la personne qui arrivait derrière nous interrogeait sur ce qui avait été fait depuis 10 ans et, en fait, le fichier Excel était parti avec le chercheur et on n'y avait plus accès. C'est donc le deuxième intérêt.

Je travaille avec Sylvie et je travaille aussi avec un autre observatoire qui met en forme les données. J'ai des données qui viennent de cinq laboratoires et je ne maîtrise qu'Excel. L'informaticien qui s'occupe de gérer les données a fait 10 programmes qui permettent de corréliser toutes ces données et de leur attribuer le bon point, la bonne date, ce qui me permet de ne pas faire de bêtise sur mes copier-coller, etc. Cela m'est donc très utile puisque mes données sont claires et nettes et je n'ai plus de problème de gestion de fichier.

M. Chamagne. - Y a-t-il d'autres remarques ? Oussama Barakat.

M. Barakat. - Merci, Sylvie, pour cette présentation.

Je voudrais rebondir sur la remarque d'Alain Bonnin. Effectivement, au niveau santé, ce n'est pas très simple. Pour avoir un peu vécu le début d'une expérience dans le cadre d'un projet INTERREG qui traite les données de la santé, en particulier de la régulation médicale des urgences, je peux vous assurer que les données sont très hétérogènes. Il y a les données SAMU, SMUR qui sont des données téléphoniques, qu'il faut donc gérer avec une base de données bien particulière. Il y a des données médicales patients (DMP) particulières avec le problème de l'interopérabilité de tout cela.

Cela fait plus de 3 mois que nous sommes en train de régler le problème avec la CNIL rien que pour disposer des données.

Comme on a eu le feu vert officiel d'INTERREG pour le projet, maintenant c'est carrément au niveau du dat@hub santé au niveau du ministère et on est donc obligé de passer aussi par eux. C'est donc très complexe de ce côté-là.

Ce qui m'intéresse justement dans cette expérience avec Sylvie, c'est la partie traitement. On a des données, c'est bien beau, mais après il faut les traiter. Quand on a 5 ans d'enregistrement audio du SMUR ou du SAMU, sachant que c'est un peu le cœur du projet, est-ce que dans cette plateforme il y a moyen de nous aider avec des algorithmes, avec des moyens de traitement de ces données ou est-ce simplement une banque de données ?

Mme Damy.- Je vais rentrer sur le plus long terme. L'objectif est de créer un service pour accompagner les chercheurs. Dans mon esprit, dans ce service, il y avait un certain nombre d'informaticiens. L'idée serait que non seulement ils s'occupent des problèmes de stockage, mais qu'ils puissent aussi, sur un appel à projets, aider certains projets de recherche pour faire certains développements. On n'en est pas là à l'heure actuelle. Ce sera vraiment la dernière chose que le service pourra proposer. Et effectivement, avoir des personnes qui vont acquérir une expérience sur certains types de traitement et qui puissent travailler avec différents types d'équipes. C'est vraiment la phase finale du projet.

Parce qu'effectivement, la partie traitement, c'est toujours ce qu'on laisse aux chercheurs. Malgré tout, elle est là et on a de plus en plus de traitements directs qui nécessitent la conception d'algorithmes assez sophistiqués avec certaines compétences. Je pense que cela viendra petit à petit, mais pas dans un premier temps.

M. Barakat.- Actuellement, pour le traitement de nos données, on passe par une UMR CNRS propre. Nous, on ne sait pas faire.

M. Chamagne.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires ?

Mme Sanchez.- Merci pour votre présentation. J'avais regardé un petit peu les documents en amont de la réunion. Je suis déjà un public "acquis" puisque j'adhère à tout cela.

Quand je suis allée sur la plateforme, ce qui m'a bloquée, c'était le fait de me dire que je ne savais pas faire. Du coup, je vois quel type de donnée n'est pas forcément utilisable tout de suite parce qu'il y a les données qu'on va penser à publier et il y a toutes les données qui nous aident à construire quelque chose qui sera publiable, qu'on a dans nos fichiers, dans nos ordinateurs et je ne saurais pas comment faire.

Du coup, je me suis dit qu'il y avait des enjeux de communication à partir du master, c'est-à-dire pour tous les étudiants qui sont à un niveau master recherche qui commencent à avoir cette éducation, cette sensibilité afin que les futures générations de chercheurs connaissent ce monde. Je me disais qu'on pourrait peut-être penser à des petites capsules vidéos qu'on montrerait, dans certains

laboratoires, avec différentes disciplines représentées pour montrer, concrètement, ce que l'on peut faire de données dont on pensait qu'elles ne servaient à rien afin qu'elles puissent servir à quelqu'un d'autre. Il faudrait le montrer sur toutes les composantes pour que cela parle aux personnes qui ne sont pas forcément un public acquis.

Mme Damy.- Pour l'instant, au niveau formation, on sensibilise les doctorants. On ne va pas jusqu'au niveau master. Au niveau master, je fais pas mal d'interventions pour les enseignants en informatique sur les bases de données.

Comme je le disais tout à l'heure, dans les formations, cette année, on a neuf doctorants sur UBFC qui se sont inscrits à la formation sur le partage des données de la recherche. Et sur les DMP ou plan de gestion des données, beaucoup de personnes nous demandent des formations actuellement. Neuf étudiants sont inscrits à la formation DMP et à la formation permanente d'UBFC, nous avons trois inscrits et je n'ai pas le chiffre pour la formation permanente de l'uB.

Mme Sanchez.- Mais est-ce que l'information passe bien ? Je me pose la question aussi, parce qu'on voit qu'il y a un effort de communication, mais est-ce qu'elle arrive bien à destination ?

Mme Damy.- Je propose des cours à l'école doctorale. Après, l'école doctorale fait le travail.

Mme Sanchez.- Ce n'est pas une remise en cause de votre côté, c'est que j'ai l'impression qu'il y a énormément de choses qui sont mises en place et dont on n'entend peu parler au niveau individuel. Du coup, je me demande comment on pourrait faire pour shunter cette difficulté.

Mme Damy.- A l'école doctorale, il y a tout un ensemble de formations transversales, cela apparaît sur le catalogue et c'est tout. Cette année, il n'y a pas eu de réunion de rentrée, on n'a donc pas pu aller porter la bonne parole.

Après, dans certains cas, je passe par les laboratoires que je connais.

Mme Sanchez.- D'accord. Merci.

M. Lutz.- Si, il y a eu une journée de rentrée doctorale en visio. Il y a toujours une conférence plénière et, cette année, c'était sur l'open data. Il y a eu une intervention d'un représentant national dont je pourrai vous retrouver le nom. Il y a donc plus de 200 doctorants qui ont été largement informés sur l'open data, les nouvelles réglementations qui se mettent en place, etc.

Il est question de rendre ces formations obligatoires, comme les points sur l'éthique sont devenus obligatoires. Les formations sur l'open data sont actuellement en discussion au niveau national pour devenir obligatoires jusqu'à un certain niveau.



M. Chamagne.- Ce serait une très bonne chose.

Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques ?

On voit que c'est un sujet très intéressant.

M. Lefebvre.- Bonjour à tous.

On parlait de la sensibilisation vis-à-vis des doctorants, mais est-ce qu'il ne serait pas plus intéressant de passer le mot, quand cela existera, aux étudiants en licence ou en master qui ont parfois justement à faire des travaux sur les recherches des chercheurs ? Cela peut en effet être un super outil pour accompagner l'étudiant et, pourquoi pas, pour inciter l'étudiant, par la simplicité de l'outil, à poursuivre vers des recherches et pas avoir un éloignement avec le monde de la recherche.

Mme Damy.- Le lien avec la formation, c'est que quand les chercheurs décrivent leurs données sur le portail, ils peuvent en même temps dire quel type de public peut utiliser ces données, donc en particulier pour des données qui peuvent servir dans le domaine de la recherche, pour des décisionnaires, pour des niveaux licence ou masters.

C'est vrai que c'est intéressant parce que cela permet de montrer qu'on a des données qui peuvent être réutilisées dans le cadre des formations et c'est une particularité de ce portail.

M. Chamagne.- Merci. Pas d'autres commentaires ?

Jean Vigreux précise que c'était Monsieur Lionel Maurel, de l'INSHS, dans le cadre de la politique menée conjointement avec le réseau national des MSH, qui était intervenu.

Nous allons en rester là. Merci, Madame Damy, pour cet exposé et ces réponses aux nombreuses questions. On voit que c'est un sujet qui passionne et qui va, dans le cadre de la réalité actuelle, devenir plus fort dans les mois et les années à venir. On vous souhaite donc bon courage puisqu'on a bien compris qu'il y avait encore beaucoup de travail. Nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler prochainement.

- Fonctionnement Conseil académique

M. Chamagne.- Pour le dernier point, je vais vous présenter un certain nombre de choses.

Par rapport à la présentation que j'avais faite lors de ma candidature à la présidence de ce CAc, je vous avais donné un certain nombre d'éléments. Il y avait eu un CAc une semaine après et je n'avais pas eu le temps de vous présenter les choses, ceci pour la bonne et simple raison qu'il fallait aussi que j'apprenne à voir ce qui se passait dans le CAc pour, ensuite, vous proposer un fonctionnement.

Aujourd'hui, j'ai avancé beaucoup plus sur le sujet. J'ai pu discuter avec un certain nombre de

personnes ces derniers temps. J'ai aussi rencontré les deux responsables de service, le pôle structurant recherche et formation et le service insertion professionnelle, qui sont présentes aujourd'hui, Claudia et Oumhanie.

Vous avez à l'écran ma vision des choses, qui est bien sûr à discuter, sachant que vous aurez aussi certainement des choses à amender ou d'autres choses à proposer.

Si je regarde par rapport aux objectifs du conseil académique de l'UBFC de manière générale, il me semble important qu'il y ait une implication et une mobilisation des élus du CAC représentant tous les établissements, c'est-à-dire qu'on soit là pour débattre, qu'on soit là pour discuter des dossiers, ainsi que pour les voter. On a vu aujourd'hui que les débats étaient très largement ouverts.

Le piège dans lequel nous ne devons pas tomber, c'est que le CAC devienne une chambre d'enregistrement. Ce doit être un lieu où on peut débattre des affaires académiques, il faut donc mettre en place un espace de dialogue, ce qui a très bien fonctionné aujourd'hui et tant mieux.

Cela doit aussi être une force de proposition pour les établissements membres. Je pense que c'est quelque chose de très important. Le CAC de l'UBFC doit pouvoir être cette force de proposition.

Il faut aussi faire attention entre les dossiers qui sont traités au CAC et ceux qui le sont en conseil d'administration, c'est-à-dire ne pas présenter la même chose. Ce qui ne veut pas dire que des dossiers qui sont présentés en CAC ne doivent pas être présentés en CA, notamment sur le volet financier où il faudra une délibération. À ce niveau-là, attention à ne pas faire les mêmes choses.

Pour ce faire, la proposition que je vous fais – évidemment à discuter –, c'est que le CAC s'appuie très fortement sur les deux services, pôle structurant recherche piloté par Claudia et le service formation et insertion professionnelle piloté par Oumhanie Legard.

Pour cela, je vous propose de mettre en place deux commissions que j'ai appelées commissions des affaires académiques pour préparer les dossiers au sens large.

Je vais vous parler de la première des deux commissions, sachant qu'il n'y en a pas une qui est avant l'autre, la commission des affaires académiques intitulée recherche.

Ce qui me semble important au travers des dossiers traités au CAC, sachant que j'ai regardé ce qui s'était passé ces dernières années, c'est tout ce qui concerne le lien formation-recherche. On l'a bien vu, cela fait deux CAC restreints où Philippe Lutz est présent pour parler d'encadrement de thèse, d'inscription à l'HDR. C'est donc quelque chose de très important.

Il y a ensuite quelque chose qui me semble important également, c'est le dossier HCERES. Vous savez que nous sommes dans la vague B pour l'UBFC et qu'un comité se mettra en place autour des écoles doctorales et du collège doctoral. Je pense donc qu'il est important que nous puissions en débattre en CAC de l'UBFC puisque, que ce soit les écoles doctorales ou que ce soit le collège doctoral, ces deux instances sont rattachées à l'UBFC.

Ensuite, il me semble important de pouvoir discuter en CAC des arbitrages de soutiens de base dans les laboratoires, donc de la notion de récurrent.

Au niveau du CAC UBFC, il y a aussi la partie profil de recherche des enseignants-chercheurs, donc donner un avis sur le profil recherche.

Au niveau recherche, toujours par rapport au pôle que pilote Claudia, il y a aussi tout ce qui concerne les appels à projet Région, donc articulation avec les pôles thématiques et avec les

établissements membres. Le classement se fait en CAC. Il est donc important que nous puissions discuter de ce sujet entre autres.

Il y a aussi tout ce qui concerne le lien des structures fédératives, des pôles thématiques et des axes I-Site.

Enfin, il me semble qu'il y a quelque chose dont beaucoup de personnes parlent actuellement en tant qu'enseignant-chercheur ou en tant que chercheur, c'est l'empreinte environnementale de la recherche.

Sur Belfort, on a organisé un congrès international de recherche il y a 2 ans. Il nous avait été demandé de mesurer l'empreinte environnementale de la recherche. Ce sont des choses qui ne sont pas simples mais qu'on nous demande de plus en plus de prendre en compte. Il me semble que le CAC d'UBFC, où on retrouve tout de même toutes les structures de recherche, pourrait être la bonne instance pour discuter de cela, savoir comment nous pourrions mettre en place ces choses-là et peut-être pouvoir, à partir des pilotes de congrès internationaux ou nationaux qui ont eu lieu ces deux ou trois dernières années, les rencontrer pour en discuter et donner les bonnes pratiques à d'autres qui vont en organiser. Je pense que c'est quelque chose d'important.

Je vous dirai ensuite comment je vois la composition des commissions. Pour l'instant, j'ai évoqué les points clés.

Cette liste n'est pas exhaustive. Je ne vais pas rentrer dans tous les détails, ce qui me semble difficile, mais vous avez à l'écran les points qui me semblent importants. J'ouvrirai bien sûr le débat ensuite et on pourra en ajouter ou en enlever si cela vous semble intéressant ou peu approprié.

La deuxième commission, autour du pôle piloté par Oumhanie, concerne la formation en général et la vie étudiante. Au niveau du CAC, il me semble important de s'intéresser à la transformation pédagogique, notamment pour répondre aux appels à projets régionaux mais aussi nationaux. Nous avons un certain nombre d'outils et d'initiatives qui existe en Bourgogne-Franche-Comté. À terme, tout cela devrait nous permettre de détecter les bonnes pratiques et donc de les disséminer dans les différents services concernés.

Il me semblerait également important de pouvoir discuter avec les établissements membres, en tout cas avec les services dans les établissements membres, pour parler d'un certain nombre de choses au travers de cette transformation pédagogique. Si je prends l'UFC, ils ont créé ce qu'on appelle un service universitaire de la pédagogie. L'équivalent a été fait à l'université de Bourgogne, c'est le CIPE.

Au travers de l'Inspé où il y a aussi un certain nombre de pédagogies innovantes, il serait intéressant de pouvoir aussi travailler, donc les contacter pour discuter avec eux, pour voir quelles sont aussi les bonnes pratiques et pouvoir mettre tout cela de concert afin de travailler certainement autrement.

Le deuxième concerne le lien formation-recherche. Donc l'inverse de ce qu'on a évoqué tout à l'heure (lien recherche-formation). Avec l'arrivée de Graduate School, l'offre de formation dans les écoles doctorales va certainement bouger très prochainement. On pourrait donc aussi avoir un avis, essayer d'être force de proposition à ce niveau-là.

Comme pour les écoles doctorales et le collège doctoral, il y a aussi ce qu'on appelle le dossier HCERES puisque nous sommes dans la vague C. D'ici un an et demi, on sera dans un nouveau contrat quadriennal. Il s'agira donc de regarder un peu plus l'offre de formation. Nous sommes une ComUE,

mais les établissements vont déposer des dossiers d'accréditation pour leurs formations, mais la ComUE va aussi déposer une offre de formation propre, notamment au travers des masters internationaux.

Il me paraît important également de s'intéresser à la vie étudiante en lien avec le comité de coordination de la vie étudiante, à savoir regarder de manière transversale les points clés qui sont la santé des étudiants, l'attractivité des campus, mais aussi le développement durable.

Enfin, pour ce qui est des grandes lignes, il me semble que le réseau Alumni fonctionne plutôt bien, mais il serait aussi important, puisqu'il existe aussi dans les établissements membres, peut-être pas partout mais en tout cas dans les universités, de voir comment on pourrait travailler autrement, coordonner et donc proposer une certaine coordination avec les établissements membres.

Voilà, dans les grandes lignes, comment je vois les deux commissions. J'ouvrirai le débat ensuite, je n'ai plus qu'une diapo pour vous indiquer comment je vois la constitution de ces deux commissions.

Je vous rappelle que le CAC est composé de 78 membres, un tout petit peu moins en ce moment puisqu'il nous manque six membres représentant les doctorants. Lorsqu'on veut discuter des dossiers dans le détail, c'est très difficile à 78 ou à 72, en tout cas en formation plénière. Il me semble donc important de constituer deux commissions.

Pour ces deux commissions, il me semble important d'être en dessous de 20 puisqu'au-dessus, il est difficile de pouvoir travailler de manière certaine. En dessous de 20, cela me semble possible.

Je prévoyais donc deux commissions de 12 personnes plus, pour chaque commission, associer les deux VP - recherche dans le cadre de la commission recherche et, dans l'autre commission, le VP vie étudiante et le VP formation, Maxime Jacquot. Ainsi que les deux cheffes de service respectives (dans la commission formation, Oumhanie et, dans la commission recherche, Claudia) et moi-même en tant que président du CAC.

Ce qui voudrait dire qu'on serait 16 dans chaque commission, il y aurait 16 membres.

Il me semble important de conserver une bonne répartition des choses dans chaque commission, à savoir une proportionnalité des listes de candidats élus au CAC en prenant en compte aussi les membres de tous les établissements. C'est-à-dire qu'il serait tout de même vraiment dommage que, dans ces commissions où il y a les 12 membres élus du CAC, on retrouve six de l'uB et six de l'UFC.

Ce que je vous propose par rapport à cela, sachant que dans la constitution du CAC il y a 18 sièges dans le collège A, c'est 4 membres du collège A dans la commission recherche et 4 membres dans la commission formation et ainsi de suite. Pareil pour le collège B, 4/4. Pour le collège C, il y a 9 sièges. Je divise par deux. Il y aurait donc deux membres dans chaque commission, pareil pour le collège E.

Je n'ai pas mis le collège D aujourd'hui puisqu'il n'y a pas d'élu.

Voilà la répartition que je vous propose.

Je ne vais pas faire un appel à candidature aujourd'hui ; ce n'est pas forcément l'objet aujourd'hui. Je souhaite que nous discutons de cette proposition, de la façon dont vous la ressentez. On peut aussi parler de la constitution, il n'y a pas de souci.

Ce qui serait bien, c'est qu'au prochain CAC, qui aura lieu début mars, nous puissions valider tout cela, y compris les membres qui feront partie de ces deux commissions, si vous en êtes d'accord



bien entendu.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques minutes. Maintenant, j'ouvre le débat et je suis prêt à répondre à vos questions, à entendre ce que vous avez à dire ou d'autres propositions également puisque rien n'est figé. Mais il est toujours plus facile de partir d'une fiche où il y a un certain nombre de choses plutôt que de partir d'une page blanche.

Je suis à votre écoute.

M. El Naboulsi.- Il y a déjà un point technique. On s'était mis d'accord sur le mercredi et puis on voit qu'on jongle entre le mercredi et le jeudi. Peut-on régler cela une fois pour toutes afin que l'on puisse travailler ? Parce qu'on a des responsabilités par ailleurs.

M. Chamagne.- Oui, c'est vrai. Au niveau du calendrier, je n'en ai pas eu la maîtrise puisqu'il était déjà prévu lorsque je suis arrivé.

M. El Naboulsi.- Non, il n'était pas prévu, mais ce n'est pas grave. C'est simplement pour savoir si on peut fixer les choses dès le départ parce qu'on a aussi les examens qui arrivent, etc.

Lorsque j'avais posé la question à Monsieur Grevey, il m'avait dit que le mercredi, cela devrait être bon et, après, cela a changé. Bref !

M. Chamagne.- Monsieur El Naboulsi, permettez-moi de vous répondre.

Un calendrier a été donné. Je suis arrivé en tant que Président et j'ai donc subi les choses.

Si je regarde les dates, c'est vrai qu'il y a mercredi ou jeudi. Là, il est établi, vous avez les dates sur le reste de l'année. Je peux comprendre qu'il y ait certaines contraintes. On réglera le problème pour le prochain calendrier et ce sera soit tous les mercredis après-midi, soit tous les jeudis après-midi mais on n'ira pas en alternance. Là, il est fait de cette façon.

M. El Naboulsi.- Ma remarque va dans le sens de ce vous dites, c'est-à-dire que l'on soit fixé une fois pour toutes sur un créneau. Nous avons aussi des obligations ailleurs et parfois, on ne contrôle pas les choses, il y a les services des emplois du temps, il y a les examens.

M. Chamagne.- On est bien d'accord, il n'y a pas de souci.

M. El Naboulsi.- Concernant les doctorants, il me semble qu'il y a un collège et l'élection n'a pas eu lieu.

M. Chamagne.- On est d'accord, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure...

M. El Naboulsi.- Je n'ai pas entendu. Donc comment fait-on ?

M. Chamagne.- Pour l'instant, je vous ai proposé une commission avec 12 membres élus avec les collèges A, B, C et E. Je vous ai dit que, pour l'instant, je ne mettais pas le collège D parce qu'il n'y a pas d' élu. On rajoutera donc certainement un ou deux membres, on montra donc un peu la commission.

M. El Naboulsi.- Est-ce qu'on a prévu des élections pour le collège D ?

M. Chamagne.- Pour l'instant, pour le collège D, elle n'est pas prévue, mais il faut qu'on s'en occupe dans les semaines à venir.

Vous savez qu'il n'y a pas eu d'élection à ce niveau-là parce qu'il n'y avait pas de candidat. Il n'y avait malheureusement pas de candidat. Il faut donc que l'on refasse un appel à candidature pour pouvoir faire cette élection. Mais la raison est qu'il n'y a pas eu de candidat.

Dans tous les cas, nous allons nous intéresser à ce problème et on rajoutera certainement deux membres, un dans chaque commission, mais on verra.

En sachant qu'aujourd'hui, Monsieur Rey, qui était dans la mandature précédente, a demandé à pouvoir faire partie de ce CAC en tant qu'invité en attendant qu'il y ait des élections. Je lui ai répondu favorablement. Je ne sais pas s'il est là aujourd'hui, je n'ai pas vérifié.

Mme Paci.- Non.

M. Chamagne.- Non, il n'est pas là.

Il faut évidemment organiser ces élections du collège D, bien sûr. Et on rajoutera deux membres, ce qui fera toujours des commissions où on sera en dessous de 20.

Ce sont des éléments techniques, mais il n'y a pas de souci, Monsieur El Naboulsi.

M. El Naboulsi.- Merci.

M. Chamagne.- Y a-t-il d'autres commentaires ?

Mme Rey.- Comme on a les dates à l'avance, personnellement je ne trouve pas inintéressant qu'il n'y ait pas toujours le même créneau. Je comprends très bien qu'il y ait des régularités pour certains



autres engagements, mais précisément, comme on est très nombreux, on peut aussi avoir des régularités qui tombent régulièrement le même jour que les CAc. Je trouve donc qu'il n'est pas ridicule que de temps en temps, sachant que nous avons les dates bien à l'avance, nous ayons le choix sur un ou deux créneaux.

On pourrait proposer, par exemple pour avril prochain, un mercredi et un jeudi pour que les gens se positionnent. Je comprends que ce soit un peu lourd, mais en même temps, nous n'avons pas cours le jeudi après-midi à l'UTBM. C'est un exemple pour dire qu'on a tous des contraintes et que, du coup, être associé modérément aux choix des dates pourrait être intéressant et l'alternance ne me semble donc pas forcément une mauvaise chose.

M. Chamagne. - C'est donc quelque chose qu'il faudra que l'on discute à un moment ou à un autre, notamment avant d'établir le prochain calendrier, à savoir si on laisse de temps en temps le mercredi, donc une fois sur deux. Pourquoi pas.

Comme on aura le calendrier au moins pour le semestre, voire à l'année, on pourra plus facilement caler les choses. Mais j'ai bien conscience aussi - et vous avez raison - qu'on peut avoir des réunions calées le mercredi pour d'autres conseils ou pour d'autres activités. Je sais bien que ce n'est pas simple. On essaiera de faire mieux et nous aurons l'occasion d'en reparler un peu plus tard.

M. Rauch. - Pour terminer sur ce point, il s'agit d'une demande de personnes qui étaient élues au CAc, qui étaient à 80 % et qui n'étaient donc jamais là le mercredi, qui avaient fait la demande que, de temps en temps, les CAc soient le jeudi.

M. Chamagne. - Oui, c'est la raison pour laquelle le CAc a été mis une fois le mercredi et une fois le jeudi.

Vous n'avez rien à dire par rapport à ma proposition ? Donc soit vous êtes tous d'accord, soit elle ne vous intéresse pas. Comment dois-je le prendre ?

M. Rauch. - C'est une proposition très intéressante. Merci, Monsieur le Président, de l'avoir faite.

Le précédent CAc fonctionnait déjà à peu près comme cela, il y avait la commission recherche. Du coup, je pense que les membres qui étaient dans les commissions du précédent CAc seront intéressés pour être dans ce nouveau CAc afin qu'il y ait une continuité.

M. Chamagne. - Oui. Sachant qu'il y a aussi un certain nombre de nouveaux élus, mais pourquoi pas.

M. Lutz. - En tant qu'externe au CAc mais intervenant souvent, il y a des choses qui m'intéressent fortement dans ces commissions, notamment celles qui sont en lien avec l'école doctorale

et le collège doctoral. J'avais l'habitude de faire des présentations annuelles de la situation des ED.

Mais avec l'approche de l'HCERES, il y a des points extrêmement importants. Il faut notamment que l'établissement mette en place un système d'autoévaluation des écoles doctorales, ce qui n'est pas en place. Ce sont des choses qui doivent se faire en interaction forte avec un groupe CAC.

Il y a donc plein de choses positives dedans, en tout cas sur la partie qui me concerne plus directement.

M. Chamagne.- Je vais aller encore un peu plus dans le sens de ce que vient de dire Philippe Lutz. Vous ne le savez pas forcément, je suis conseiller scientifique à l'HCERES. Dans ce cadre, je suis en charge des formations des écoles doctorales et des collèges doctoraux. Dans la vague B actuelle, on expertise toutes les universités de l'Ouest. Je pourrai donc aussi vous donner certaines informations que je connais plus particulièrement à ce niveau-là.

Il me semble donc important que nous puissions en discuter, c'est-à-dire par rapport aux dossiers d'autoévaluation des formations ou les rapports qu'il y a entre le collège doctoral et les écoles doctorales. Ce sont des choses qu'il faudra que nous discutons et que nous travaillions dans le cadre de la vague C.

Aujourd'hui, si je reprends ce que vient de dire Philippe, dans le comité collège doctoral, écoles doctorales, outre les experts académiques, il y a un expert jeune docteur. C'est quelque chose de très récent. Le jeune docteur sera en directe interaction avec les doctorants de l'école doctorale ou du collège doctoral. Cela me semble être un dossier très important.

Mme Celle-Jeanton.- Concernant la commission recherche, je me demandais de quelle façon étaient intégrés les différents pôles d'UBFC.

M. Chamagne.- C'est une vraie question. Par rapport à la diapositive que j'ai présentée précédemment, cela fait partie du lien structure fédérative, pôles thématiques, axes I-Site.

Pour l'instant, c'est une ligne. Il va falloir que je rencontre les responsables de pôle thématique, mais il faut aussi que j'en discute avec les VP recherche des établissements concernés.

Mais c'est une vraie question et je me rappelle que vous me l'aviez posée le jour de ma candidature. Je ne l'ai pas oubliée. Mais vous avez raison. Il va bien sûr falloir le prendre en compte et voir comment on articule tout cela. Je suis bien d'accord.

M. Vigreux.- Comment seront installés les collègues s'il y a plus de candidats que de places ? J'imagine que beaucoup voudront être en recherche ou beaucoup voudront être en formation. Mais je me trompe peut-être complètement.

M. Chamagne.- C'est une bonne question. Je ne vais pas vous donner la réponse parce que je ne la connais pas. On verra bien.



Dans tous les cas, si on est d'accord sur le principe de ces deux commissions – et je ne parle pas du collège D où il n'y a pas d'élus aujourd'hui mais il faudra qu'il y en ait –, sur les 12 membres avec la répartition, je vais contacter les différentes personnes ou les différentes listes pour en discuter et voir comment on peut harmoniser et faire en sorte que toutes les sensibilités soient représentées. Sachant que je ne vais pas faire des comptes d'apothicaire. Si je prends le collège C, il y avait quatre listes. Certains avaient deux postes, d'autres trois. C'est pareil pour le collège E. On ne va donc pas regarder la proportionnalité jusqu'au bout des choses. S'il y a quatre postes, ce sera un chacun puisqu'il y a quatre listes.

Pour le collège A où je propose quatre membres sur les 18 sièges, on va aussi essayer de travailler de manière raisonnable. Il y a une liste qui a beaucoup plus de sièges que l'autre. Donc est-ce que l'on fait 3/1 ou 2/2 ? Je serais plutôt partisan de faire 2/2, mais tout cela est à discuter.

M. Barakat. - Sur le principe de travailler en commission, tout le monde peut être d'accord. On peut regarder un peu dans le détail des missions qui sont marquées dans les commissions. Tout à l'heure, lorsque tu parlais de masters internationaux et autres, on voyait uniquement un rattachement par rapport aux Graduate School, mais j'imagine qu'il n'y a pas que cela, qu'il y a autre chose. Je pense en particulier à l'entrepreneuriat étudiant qu'on ne voit pas ici et à d'autres masters internationaux type Erasmus Mondus.

Sur le nombre de membres, 4 membres du collège A, 4 du collège B, etc., si on additionne cela, que vont faire les autres ?

Je pense que la majorité des collègues qui sont là le sont parce qu'ils ont envie de contribuer à l'avancement de cette ComUE. Donc si on crée de la frustration dès le départ en disant qu'on ne peut pas être dans telle commission, où est l'intérêt ?

Je pense qu'il faut ouvrir parce que nous avons besoin de toutes les forces vives présentes dans ce conseil. Je ne comprends donc pas pourquoi on mettrait 4 membres plus 4 membres. Et les autres ? Si j'additionne, il va y avoir dix personnes par collège qui ne seront pas affectées à une commission.

M. Chamagne. - Pas tout à fait.

La première chose, c'est que quand on veut travailler efficacement, on ne peut pas travailler à 78. Si je prends les élus du CAc, cela fait 54. Travailler à 54 membres du CAc élus, ce n'est pas possible. Si je divise par 2, cela fait 27. Mettre en place des commissions à 27 me semble trop important.

À partir de là, j'ai proposé des commissions à 8 sur 18, 8 sur 18 et 4 sur 9, 4 sur 9.

M. Barakat. - Cela ne peut pas représenter l'ensemble des établissements.

M. Chamagne. - J'espère bien que si, mais on verra. C'est la proposition que je fais.

Je vais en discuter avec les différentes personnes des différentes listes pour voir comment on peut affiner cela.



Ce qui semble important, c'est que chaque établissement soit représenté et que chaque liste qui s'est présentée soit aussi représentée. Parmi tous les membres élus, je pense qu'il y en a qui ne seront intéressés que pour participer au CAC restreint-plénier, mais pas forcément d'intégrer les commissions.

Maintenant, si l'ensemble des membres élus, donc les 54, souhaitent intégrer les deux commissions, on essaiera de répondre à ces attentes et on verra comment on fait.

M. Rauch. - On en fera une troisième.

M. Chamagne. - Une troisième commission qui valide les deux premières ? Non, pas forcément.

C'est la proposition que je fais.

Il me semble qu'il sera difficile de travailler à 25/30 par commission.

M. Barakat. - Nous ne serons jamais 25.

M. Chamagne. - Eh bien justement.

M. Barakat. - Pourquoi 25 ?

M. Chamagne. - Faites-moi une proposition et on verra.

Je voulais vous faire une proposition par rapport au nombre de sièges. Dans le collège A, il y a 18 sièges, idem dans le collège et 9 dans les deux autres collèges. Il me semblait qu'il fallait tout de même qu'il y ait une différence entre les collèges. S'il y a 18 sièges dans les collèges A et B, on ne peut pas mettre autant de membres que dans les collèges C et E où il y a deux fois moins de sièges.

Je pense que là-dessus, vous serez d'accord.

M. Barakat. - Si tu veux une proposition, il suffit de demander aux membres présents ceux qui veulent faire partie de ces commissions. Tu additionnes et tu en trouveras nécessairement au moins 25.

M. Chamagne. - On verra. Je ne veux pas faire le test aujourd'hui...

M. Barakat. - Tu peux le faire la prochaine fois et pas aujourd'hui.

M. Chamagne. - Oui. Je veux en effet contacter les différentes personnes, les différentes listes et on verra ce qu'ils répondent. Je vais contacter les différentes listes qui se sont présentées, je vais certainement en discuter avec la tête de liste et après ce sera à lui de voir avec ses membres et de revenir vers moi. À partir de toutes ces informations, au prochain CAC, nous en discuterons et nous ferons évoluer ou pas la proposition que je vous ai faite. J'ai bien dit que c'était une proposition.

Il me paraît difficile de pouvoir travailler dans des commissions à 25.

M. Barakat. - La contrainte du 4/4/4 ne me semble pas réaliste.

M. Chamagne. - On verra. C'est une proposition que je fais. Après, s'il faut faire bouger les lignes, il n'y a pas de souci. Mais je vais attendre de vous contacter et après on verra.

M. Rauch. - Je suis d'accord avec ce que tu dis, Oussama, mais au CAC nous ne sommes jamais nombreux. Dans l'ancienne mandature, de nombreux CAC ont été annulés parce qu'il n'y avait pas le quorum et on se retrouvait à 7 ou 8.

Dans les commissions, pour la dernière commission, on devait être 16 ou 17 et, à chaque fois que la commission se réunissait, on était 4 ou 5.

Après, on peut toujours mettre 25 personnes sur la liste, cela ne gêne effectivement en rien, mais dans la réalité les 25 personnes ne seront jamais là.

M. Barakat. - D'où l'intérêt d'ouvrir. Ce n'est pas la peine de poser une contrainte.

M. Chamagne. - C'est là où je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, Oussama. Ouvrir, d'accord, mais si c'est pour être 4 ou 5 au final, sachant qu'il ne faut pas que ce soit toujours les mêmes qui soient présents lors des différentes réunions de ces commissions qui vont travailler régulièrement sur l'année, on n'arrivera pas à faire avancer les dossiers. Il faut donc bien regarder tout cela.

Si tu mets 25 personnes et qu'on se retrouve à 10, mais 10 personnes différentes avec un taux de recouvrement qui n'est pas très important, donc 10 autres personnes ensuite, on n'arrivera pas à avancer. C'est pour cela qu'il faut bien regarder ce point.

C'est une proposition. Mais en proposant deux commissions à 25 personnes, je ne suis pas sûr que l'on réponde à la question.

Manifestement, par le passé, si j'ai bien compris, pour les commissions d'avant, c'étaient 16 ou 17 personnes. Après, si on met 12, 16 au total, et qu'il faut monter un peu, il n'y a pas de souci. Mais si on monte à 25/30, on n'arrivera pas à travailler, c'est sûr.

Mme Ballenegger.- Pourquoi ne pourrait-on pas imaginer des titulaires et des suppléants ?

M. Chamagne.- Oui, c'est une possibilité. Je n'y avais pas pensé. Ce n'est pas pareil, donc pourquoi pas, à réfléchir.

Mme Piat.- Si on n'est pas dans la commission, je suppose qu'après, on aura tout de même la restitution de ce qui s'est dit. Je suppose qu'il y aura des débats en CAC et que nous ne serons pas qu'une chambre d'enregistrement.

M. Chamagne.- Le but de la commission est de travailler sur les dossiers. Oui, bien sûr. Sinon, cela ne sert à rien, nous sommes bien d'accord.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. Barakat.- Au niveau de l'organisation temporelle, est-ce que les commissions travaillent en parallèle et à quel moment fait-on le CAC plénier ? Il va donc y avoir une organisation...

M. Chamagne.- Oui, bien sûr. Une organisation est prévue.

Avec la mise en place de ces deux commissions, si elles se réussissent deux fois par an, cela ne sert à rien. Il faut donc pouvoir les réunir régulièrement et elles vont devoir se réunir entre les CAC pour pouvoir ensuite faire passer les dossiers en CAC suivant l'ordre du jour du CAC.

On pourrait donc imaginer que ces commissions se réunissent tous les mois. L'ordre de grandeur serait certainement tous les mois. Sachant que deux fois par an, cela ne sert à rien.

Il me semble important que ce soit tous les mois. C'est une règle qui devrait pouvoir fonctionner pas trop mal.

Alexandre Aboussoufian demande si on mettra aussi en place la parité.

Oui, pourquoi pas, si c'est possible. Je n'ai pas vraiment regardé si, dans les élus, il y avait 50 % d'hommes et 50 % de femmes. Mais nous essaierons de tenir compte de la parité.

Mme Ballenegger.- Ma question est sur l'exclusivité. C'est-à-dire que si quelqu'un fait partie d'une commission, peut-il faire partie d'une autre commission en même temps ?

M. Chamagne.- Non, cela me paraît difficile. Sinon, je n'arriverai pas à résoudre le problème « Oussama Barakat » !

Dans ce cas, on fait deux CAC pléniers et on dit que le CAC plénier se réunit en commission. Donc non, ce ne sera pas possible.

Mais je suis ravi de vous entendre, au moins pour certains, et j'espère que vous communiquerez cela aux autres en disant que vous voulez être dans les commissions, que vous voulez travailler. Cela me fait vraiment plaisir, mais à partir de là, j'attendrai de vous un engagement. C'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de se mettre dans une commission pour être dans une commission.

Mme Legard.- Ce qu'on pourrait aussi imaginer, c'est que lorsque la commission aborde certaines thématiques, on puisse ouvrir sur des personnes qui ne font pas partie de la commission mais qui pourraient avoir une expertise ou un regard important.

M. Chamagne.- Oui, tout à fait.

Mme Legard.- Je pense à la question des masters internationaux. Il y a des responsables de masters internationaux qui sont présents. Il serait bien, de temps en temps, de les avoir. On pourrait donc imaginer pouvoir les inviter.

M. Chamagne.- Cela me paraît évident. Il n'y a pas de souci avec cela.

Vincent Hilaire, de l'UTBM.

M. Hilaire.- Bonjour. Je m'interroge sur le rayon d'action de ces deux commissions. Il a été précisé de manière assez résumée dans les deux premières *slides*.

Si je prends l'exemple de la commission recherche et ce qu'on appelle le soutien de base, je ne vois pas trop ce que va faire la commission. Dit autrement, ce genre de dossier est travaillé dans d'autres lieux. Donc quelle est l'articulation de cette commission avec ces autres lieux, autres collègues ? Je pense que ce sera difficile.

M. Chamagne.- Ce n'est pas un sujet facile, on est bien d'accord. Mais comme dans la commission recherche, il y aura au moins les deux VP des établissements des deux universités, on pourra aussi s'appuyer sur ce qui se fait dans les deux universités.

Après, comme je sais aussi que vous êtes au niveau de l'UTBM et que vous avez cette représentation-là, s'il le faut on pourra vous inviter à ce niveau-là, il n'y a pas de souci. Mais c'est un sujet qui ne sera pas simple, nous sommes bien d'accord.

M. Hilaire.- Je ne parlais pas que pour moi. Je parlais des pôles thématiques, des pôles des VP recherche, pôles VP formation. Il est vrai qu'il y a des dossiers - que ce soit en amont ou en aval - travaillés par ailleurs. J'ai juste peur du chevauchement et des interactions néfastes.

M. Chamagne.- J'ai bien conscience du fait qu'il faudra trouver le juste milieu et la bonne dose par rapport à cela. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme Lefebvre.- Je vais être politiquement incorrecte. J'ai vu qu'il y avait un petit message sur la parité qui devrait être respectée. Je pense qu'il est plus important que nous ayons des personnes motivées plutôt que d'avoir absolument une égalité entre hommes et femmes.

J'espère qu'on a tout de même un peu dépassé ce niveau dans les structures qui nous abritent.

M. Chamagne.- Concernant la question de Vincent Hilaire, vous savez très bien que vu les questions que traite le CAC de la ComUE, il y a obligatoirement des chevauchements avec les établissements, avec les CAC des autres établissements ou les commissions des autres établissements.

Pour les profils recherche des postes d'enseignant-chercheur, ils sont vus en CAC, un avis est donné par le CAC. Mais il faudra évidemment que l'on regarde tout cela avec les établissements et avec les pôles thématiques, j'en ai bien conscience.

M. Barakat.- Tu as évoqué la présence des VP recherche dans la commission recherche. C'est très bien, mais est-ce que c'est en plus des quatre ?

M. Chamagne.- Oui. Il y a 12 élus plus les deux VP recherche, plus la responsable de service. On est bien d'accord, c'est en plus des 12. Dans la répartition, j'ai parlé des 12 élus.

Je vous remercie d'avoir apporté votre éclairage, vos avis. Nous allons en discuter. Je vais vous contacter sur le mois de février pour en rediscuter, pour qu'on arrive, au prochain CAC à avoir des commissions qui se mettent en place. Le but n'est pas de les mettre en place dans 6 mois, j'aimerais bien qu'au prochain CAC, on arrive à une finalité de la mise en place de ces deux commissions.

Est-on d'accord sur le principe ? (*Approbaton générale*).

Je vous remercie pour votre présence, pour vos débats très fructueux, très intéressants. Je souhaite un bon retour à ceux qui ne sont pas sur place et à très bientôt, en tout cas début mars pour le prochain CAC.

Pour ceux qui sont à distance, merci d'avoir fait l'effort d'être présents à distance car c'est très important. Bonne soirée à tous.

(*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 48*).

Didier CHAMAGNE

Président du CAC UBFC

